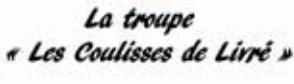




THÉÂTRE DE SOLIDARITÉ

Pour  Par 

Présente une comédie de Robert LAMOUREUX

La Soupière



Samedi 19 mars 2016 20 heures 30 à Rennes
Au Lycée Collège Ste Geneviève - 175 rue de Nantes

Entrée : 7 € - de 14 ans : 3 € (pas de réservation)

<http://les-sourires-de-loanne.over-blog.com>




COMMUNE DE
LIVRÉ-SUR-CHANGEON



COMMUNE DE
LIVRÉ-SUR-CHANGEON

LES



Théâtre

En ce moment !

à Livré



LISSSES
DE LIVRÉ

#115

BULLETIN MUNICIPAL
février 2016

SOMMAIRE

Editorial	1
Délibérations	2
Pour tout vous dire	13
Etat civil	21
Ecoles	22
Histoire	26
Vie locale	29
Agenda	35
Services	36

SECRETARIAT DE MAIRIE ET AGENCE POSTALE

2, place du Prieuré

Tél. : 02 99 39 06 46

Courriel : mairie.livresurchangeon@wanadoo.fr

Jours et horaires d'ouverture au public

<u>Pour la mairie</u>	<u>Pour l'agence postale</u>
Du lundi au samedi de 9h à 12h Vendredi après-midi de 14h30 à 17h30	Du lundi au samedi de 9h à 12h

MEDIATHEQUE

Rue Jean-Louis Guérin

Tél. : 09.71.21.14.21

Jours et horaires d'ouverture au public

Mardi	de 16h45 à 18h30
Mercredi	de 10h à 12h et de 15h30 à 18h30
Jeudi	de 16h45 à 18h30
Vendredi	de 17h à 18h30 (sauf vacances scolaires)
Samedi	de 10h à 12h

DECHETERIES

Tél : 02.99.39.27.58

St Aubin du Cormier :

Du lundi au mercredi :	9h-12h et 14h-18h
Jeudi :	9h-12h
Vendredi et Samedi :	9h-12h30 et 13h30-18h

Livré-sur-Changeon

Département d'Ille-et-Vilaine

Canton de Fougères 1

Communauté de communes de Saint-Aubin-du-Cormier Com'onze

Adresse postale : 35450 Livré-sur-Changeon

Directeur de la publication : Emmanuel FRAUD

Rédaction : Claire JULIEN, Céline LEPOULTIER

Imprimerie : Les Hauts de Vilaine

Distribution : La Poste

Dépôt légal : février 2016

Couverture : Mise en page par Charlotte Bouvet

Bonjour à tous,

Le temps passe et les années filent... Quand une nouvelle année commence, on espère toujours qu'elle sera meilleure que celle qui vient de s'écouler. Mais souhaitons surtout que l'on se retrouve tous dans les valeurs essentielles de respect et de partage, inhérentes à notre devise républicaine. A ce titre, je tiens à remercier les Livréens pour leur élan de solidarité à l'égard de la famille qui avait tout perdu dans l'incendie de leur maison.

Parfois, il existe d'ailleurs des années plus importantes que d'autres. L'année 2016 revêtira une importance primordiale pour notre commune.

En 2016, nous connaissons notre avenir intercommunal. Comme vous le savez, nous faisons tout notre possible pour intégrer une Communauté de communes Liffré-Saint-Aubin à taille humaine, avec le déploiement de services de proximité, au bénéfice des habitants. Vous avez d'ailleurs clairement validé ce choix puisque plus de 83% d'entre vous soutiennent cette orientation. Je tiens à vous en remercier. Votre vote a permis de faire connaître aux « grands élus » et au préfet la volonté profonde des habitants. Comment pourraient-ils ne pas en tenir compte ? Il me paraît inconcevable, dans une démocratie, de s'affranchir du vote des citoyens. Soyez certains que nous continuons à maintenir la pression afin qu'il soit tenu compte de votre volonté.

Ce dossier de l'intercommunalité ne doit pas arrêter notre action communale. Bien au contraire, l'équipe municipale est pleinement déterminée à poursuivre le développement de la commune et à faciliter le vivre ensemble.

En 2016, malgré des dotations générales en baisse (moins 50 000 € cette année), nous amplifierons ainsi le programme de rénovation intégrale de notre voirie avec plus de 6 kilomètres de routes concernées. Il s'agit d'améliorer la sécurité des usagers et de réduire les frais d'entretien sur le moyen terme.

Dans les prochaines semaines, plusieurs réunions publiques auront lieu, afin de déterminer les meilleures solutions pour sécuriser la circulation des véhicules et des piétons à travers le bourg. Nous en profiterons également pour réfléchir à un aménagement approprié de la place du Prieuré. Il s'agira d'en faire un véritable lieu de vie et de rencontre et non seulement un lieu de passage. Ces aménagements constitueront l'investissement le plus important de l'année.



Le début de cette année sera marqué par l'achèvement de plusieurs chantiers. Si les travaux de l'extension du cimetière et de la création du columbarium se déroulent correctement, il n'en a pas été de même à propos de l'extension de la salle des sports qui a subi de nombreux retards en raison des malfaçons du maçon. Les associations sportives pourront très prochainement profiter des vestiaires et de la salle de convivialité. Je comprends leur impatience.

Le nouveau terrain multisports rencontre un franc succès auprès des enfants et des plus grands... Il nous reste à installer avant le printemps les nouveaux portiques pour les plus petits.

La modification simplifiée du PLU (Plan Local d'Urbanisme) s'achèvera en mars. Lui succédera alors une procédure de révision générale, autrement plus longue, sur 2 ans, qui consistera à remettre à plat les règles d'urbanisme de notre commune.

Cette année, les projets ne manquent pas : mise en place du jardin communal, lancement du conseil des jeunes, changement des portes du centre culturel et rafraîchissement de la salle de théâtre, rédaction du plan communal de sauvegarde, informatisation de la gestion du restaurant scolaire...

Mais, la municipalité n'est qu'un « facilitateur ». Le véritable moteur de notre commune est constitué des associations et des bénévoles qui les composent. Je tiens à les féliciter pour leur implication quotidienne.

Je vous souhaite une agréable lecture.

Emmanuel FRAUD

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2015

Présents : Emmanuel FRAUD, Corinne LERAY GRILL, François BEAUGENDRE, Fabienne DESBLES, Claire JULIEN, Nadine PAIMBLANC, Sophie STRACQUADANIO, Céline LEPOULTIER, Dominique LECOINTE, Emmanuelle THOMAS, Christelle JAMELOT, Pierre KERGARAVAT, Gwénaél HENRY, Jean-Michel HURALT, Marie-Danielle BOUVET, Gérard BAUDY et Bruno LERAY.

Absents excusés : J-Pierre DAVENEL a donné procuration de vote à François BEAUGENDRE, Sébastien PAINCHAUD a donné procuration de vote à Emmanuel FRAUD

CIMETIERE COMMUNAL - ATTRIBUTION DES TRAVAUX

Le CM a validé le **projet d'extension du cimetière** et de **création d'un columbarium**. Dans ce cadre, une demande de DETR 2015 a été déposée fin janvier 2015. Cette demande a été acceptée en juillet 2015. Une publication du marché a été effectuée le 29.09.2015. Les offres sont présentées au conseil municipal.

Le CM, après en avoir délibéré, décide de retenir :

- Extension du cimetière : l'entreprise BERTIN, par 15 voix pour et 3 contre, pour un montant de : 31 210.80 € HT

- Construction muret rue de la Quintaine : l'entreprise BERTIN, par 14 voix pour, 3 contre et une abstention, pour un montant de : 10 825 € HT

- Création d'un columbarium : entreprise BERTIN, par 15 voix pour et 3 contre, pour un montant de : 7 346 € HT

Par courrier du 07.07.2015 la préfecture a accordé une aide financière à hauteur de 40%.dans le cadre de la DETR 2015 pour cet investissement estimé à de 41 700 € HT.

INSTALLATION ANTENNE MOBILE FEMTOCELL ORANGE

Après divers échanges, l'opérateur Orange a récemment précisé avoir l'intention d'**installer** une solution « alternative » à une antenne classique. Il s'agit d'une **antenne Femtocell** dont la portée est réduite (entre 1 et 2 km en extérieur et 500 m et 1 km en intérieur). Cette antenne de taille réduite serait installée sur l'église avec une peinture en trompe l'œil. Il s'agit d'un système qui repose **sur une liaison haut-débit internet** (une box) qui répète un signal 2G/3G. Cette solution permet une communication en simultané de 30 usagers. Il s'agit d'une solution expérimentale puisque seulement 8 sites ont été choisis en France pour le moment.

A l'antenne, il faut donc ajouter une box spécifique qui serait installée dans l'ancienne Poste, reliée à l'antenne

par un câble enterré. Ce dispositif est intégralement pris en charge par Orange, y compris la maintenance du système et la location de la ligne à hauteur d'un forfait avoisinant les 500 €.

Cette solution devrait permettre de résoudre la zone blanche Orange qui s'étend du centre-bourg en directions du Val d'Izé et de Dourdain. En raison de son coût réduit et de sa simplicité technique, cette Installation serait opérationnelle entre 2 et 6 mois.

Après en avoir délibéré, le CM, par 15 voix pour, trois voix contre et une abstention, se prononce favorablement à l'installation de cette antenne expérimentale sur la commune et autorise le Maire à signer toutes conventions et documents nécessaires à sa mise en route.

URBANISME - DECLASSEMENT PARTIE VC 13 EN VUE D'UNE ALIENATION

Lancement d'une enquête publique

M et Mme ROCHETTE ont fait une demande d'achat concernant une partie de la Voie Communale n°13, partie située à la FAUVELAIS, jouxtant la parcelle ZO 57 leur appartenant, afin de pouvoir installer un portail. Pour conduire l'étude de cette aliénation, il serait fait appel à un commissaire enquêteur, pour une enquête d'une durée de 15 jours du lundi 7 au mardi 22.12.2015, avec 2 permanences du commissaire enquêteur. Le coût de cette enquête est à la charge de la commune.

Le CM, après en avoir délibéré, par 19 voix pour, décide de lancer l'enquête publique ci-dessus référencée pour un dossier de déclassement d'une partie de la voie communale n°13 au lieu-dit « La Fauvelais ».

URBANISME - VENTES DE PARCELLES

Il est présenté les demandes d'acquisitions de parcelles communales à l'assemblée :

M et Mme ROCHETTE - LIVRE SUR CHANGEON	VC	13	100m²	Prix de vente VC : 4.66€/m²
M et Mme LERAY J-François ST JEAN SUR COUESNON	ZD	27	200m	Prix de vente haie : 500€
M et Mme JULIEN Marc - LIVRE SUR CHANGEON	ZY	46	3450m²	Prix de vente terre : 0.40€/m²

Après en avoir délibéré, le CM décide de vendre une partie des parcelles ZD 27 et ZY 46, la prise en charge de la totalité des frais de notaires et de géomètre sera à la charge des acquéreurs :

- Par 19 voix pour la haie plantée de la parcelle communale ZD 27 au prix global de 500.00 €

- Par 18 voix pour une partie de la parcelle ZY 46, appartenant au service assainissement communal, d'une superficie environ de 3450m² au prix de 0.40 € le m²

URBANISME - ZAC ABBAYE - AVENANT 1 AU TRAITE DE CONCESSION

Pour mettre fin au litige opposant la commune et la société BBR, concessionnaire de la ZAC de, les deux derniers titres émis par la commune au regard des mesures compensatoires ont été annulés sous condition lors du vote du budget primitif. En contrepartie, un projet d'avenant a été travaillé entre les deux parties.

Ce projet a été contresigné par la société BBR le 30.09.2015.

L'avenant modifie la rédaction en précisant notamment que :

Le concessionnaire participera au financement des équipements publics réalisés par le concédant et inscrits au "Programme des Equipements Publics " au prorata des besoins de la zone.

Compte tenu du montant total de la participation (500 970 €) et de l'ampleur du programme global des constructions, le concessionnaire s'en acquittera :

- par versements mensuels de 1950 €.

- un rattrapage des versements effectués pour atteindre 25 000 € par groupe de 10 logements individuels ou en collectif, ou 75 000 € par tranche de 30 à 35 logements, jusqu'à épuisement du montant total de la participation.

Les parties prennent les engagements suivants :

- installation par la Société B.B.R sur le site d'un ou deux panneaux 3x4 informant du lancement de la ZAC

de l'Abbaye, étant précisé que leur conception est en cours,

- dépôt au cours du dernier trimestre 2015 et, en tout état de cause, dès validation par l'ABF - d'un dossier de demande de permis de construire, sur lequel l'équipe d'Architectes travaille

- accord pour transmettre à la Commune, le moment venu, les fichiers de communication

Cet accord devrait permettre au projet de débiter rapidement puisque la société BBR s'oblige à avancer mensuellement à la commune une somme forfaitaire qui nécessite des mises en chantier en contrepartie pour s'équilibrer.

Le CM, après en avoir délibéré, par 10 voix pour, 3 voix contre et 6 abstentions, accepte les conditions de l'avenant au traité de concession de la ZAC de l'Abbaye comme ci-dessus présenté et autorise M le Maire à signer tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

URBANISME - D.I.A. CONSORTS LEBALINER

Il est présenté à l'assemblée une déclaration d'intention d'aliéner :

Demandeur : Maître Philippe OUAIRY de Val d'Isère

Propriétaires : Consorts LE BALINER

Parcelles : AC 22 425 m² bâtie : garage

10 rue Pierre du Colombier

AC 161 7 m²

AC 24 113 m² bâtie : habitation

545 m²

Le CM, après en avoir délibéré, par 19 voix pour, décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur les parcelles ci-dessus référencées.

URBANISME - N° VILLAGE

La commune a été sollicitée pour un changement d'adresse. En effet, 2 habitations posent problème en matière de distribution de courrier. La Poste nous demande de prendre position. Les propriétaires de la première maison, M et Mme Rabajoys, ne souhaitent pas modifier l'adresse actuelle.

En revanche, Mme Jamelot et M Denancy, propriétaires souhaitent modifier l'adresse cadastrale actuelle.

Il convient de noter qu'il n'existe aucune discontinuité géographique qui pourrait empêcher ce rattachement. Leur propriété jouxte Villeneuve. De la même manière, il est souligné que les propriétaires ont toujours contesté le précédent changement et revendiquent l'usage antérieur de l'adresse Villeneuve. En outre, ils arguent de nombreux désagréments en matière de distribution de courrier. Enfin, la délimitation entre les deux lieux-dits est contestée.

Mme JAMELOT C., conseillère municipale, directement concernée ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le CM, par 16 voix pour, une voix contre et une abstention accepte de changer d'adresse de la parcelle ZY 90 qui est désormais enregistrée en mairie au n°12, VILLENEUVE au lieu du 2, LA BOURDINAIS PRES GENDERAUX.

URBANISME - TRAVAUX RACCORDEMENT EDF

Maison individuelle rue st mauron

Depuis le 1.01.2009, la consultation des services d'ERDF dans le cadre de l'instruction des Autorisations du Droit des Sols (ADS) est obligatoire, notamment à propos de la nécessité des extensions de réseaux à mettre en œuvre. C'est à la collectivité qui délivre l'autorisation d'urbanisme de consulter ERDF dans le cadre de l'instruction.

A défaut, elle est désormais débitrice des travaux nécessaires à l'extension ou au renforcement d'un

réseau EDF. La collectivité ne peut répercuter sur le demandeur du permis de construire le coût des travaux que sous certaines conditions, précisées par l'article L 332-15 du code de l'urbanisme.

Dans le cas présent, un PC a été délivré le 10.06.2013 sans faire référence à cette participation et sans demander l'accord préalable du pétitionnaire pour une prise en charge. Dans ce cas, le raccordement au réseau ERDF qui passe sur les voies publiques doit être pris en charge par la commune.

Nous avons reçu un premier devis à hauteur de 1 500 € TTC.

Le CM, après en avoir délibéré, par 15 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions, décide de prendre en charge ce raccordement EDF et d'autoriser M le Maire à signer le devis le moins-disant.

INSCRIPTION DES MODIFICATIONS PDIPR CIRCUIT DE GRANDE RANDONNEE ET DE L'EQUIBREIZH AU PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE.

Concernant le réseau de sentiers d'intérêt départemental (GR- GRP- Equibreizh), le Département assure les aménagements et l'entretien courant des linéaires concernés, à l'exception des tronçons faisant l'objet d'une convention spécifique entre le Département et la structure communale ou intercommunale, leur déléguant ces missions. Les associations partenaires du Département assurent le balisage.

Après avoir pris connaissance de ces dispositions, le CM, par 19 voix pour :

- donne un avis favorable au Département d'Ille-et-Vilaine afin d'inscrire au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée les modifications concernant les itinéraires suivants :

- circuit pédestre de Grande Randonnée aux lieux-dits «La Garnais » et «La Tréhinais » figurant sur les plans annexés,
- Circuit équestre appelé « Equibreizh » aux lieux-dits « La Garnais » et « La Tréhinais ».

- s'engage à affecter les voies communales et les chemins ruraux concernés au passage des piétons et des cavaliers et de ne pas aliéner ni supprimer ces chemins ou sections de chemins ainsi affectés sans avoir proposé au Département un itinéraire de substitution.

- s'engage à obtenir la signature de toutes les conventions pour les sentiers traversant éventuellement des propriétés privées.

ASSOCIATION CSF - SUBVENTION TAP 2015-2016

Comme la dernière année scolaire, les TAP sont assurés par la CSF.

Pour assurer cette délégation de mission, la municipalité verse à l'association une subvention destinée à assurer le financement de ces activités.

Il est rappelé que la municipalité a souhaité assurer la gratuité de ces activités afin de pouvoir en faire bénéficier le maximum d'enfants et sans porter préjudice au pouvoir d'achat des familles. Livré-sur-Changeon est la seule commune de la Com'Onze à assurer cette gratuité.

La subvention sollicitée par la CSF pour l'année 2015-2016 s'élève à 34 855 €

Le tableau détaillé est présenté à l'assemblée.

Comme les fonds d'amorçage ont été pérennisés en fonds de soutien, la gratuité demeurera conformément aux engagements pour l'année scolaire 2015-2016.

Cette subvention sera diminuée des fonds de soutien de l'Etat soit **25 110 €**

La commune bénéficiera également d'une aide départementale à hauteur de 25€ par enfant.

L'aide départementale est évaluée à **6 750 €**

Il s'agit de sommes estimatives.

Le CM après en avoir délibéré, par 15 voix pour, une voix contre et 3 abstentions, décide :

- de verser une subvention communale à la C.S.F. de Livré-sur-Changeon pour les TAP

- de fixer son montant à 32 305 €.

- elle sera versée par mois : à savoir

32 305 : 10 mois = 3 230.50 € aux conditions de versements suivants :

1er acompte à verser pour 4 mois de fonctionnement en 2015 : 12 922. 00 € et le solde par mois

de janvier 2016 à juin 2016 3230.50 € pendant 6 mois = 19 383.00 €

ECOLE PUBLIQUE DETERMINATION DU COUT DE FONCTIONNEMENT 2014-2015

M le Maire présente au CM le coût de fonctionnement de l'école publique année scolaire 2014-2015 :

Frais de fonctionnement	2014 en €
FOURNITURES DIVERSES	28466.82
Frais de personnel classes maternelles	71857.05
Frais de personnel classes élémentaires	12570.38
Frais de personnel toutes les classes	1945.25
	114839.50

Coût moyen par élève en €			
Coût de fonctionnement total	114839.50	210	546.85
Coût moyen par élève			546.85

Coût moyen par élève élémentaire en €			
Fournitures diverses	28466.82	210	135.56
Personnel classes élémentaires	12570.38	125	100.56
Frais personnel de toutes classes	1945.25	210	9.26
Coût moyen élève élémentaire			245.38

Coût moyen par élève maternelle en €			
Fournitures diverses	28466.82	210	135.56
Personnel classes maternelles	71857.05	85	845.38
Frais personnel de toutes classes	1912.13	210	9.11
Coût moyen élève maternelle			990.04

Participation financière à demander à Mécé			
Maternelle	7	990,04	6 930.28 €
Elémentaire	13	245,38	3 189.94 €
Total	20		10 120.22 €

Le CM, après en avoir délibéré, accepte par 19 voix pour, le coût moyen de scolarisation des élèves, le coût d'un élève en élémentaire et en maternelle ci-dessus présentés ; et la participation financière à demander à la commune de Mécé pour 20 élèves comme ci-dessus.

ECOLE PRIVEE - CONVENTION 2015 OGE

Conformément à la détermination du coût de fonctionnement à l'école publique les Korrigans par délibération de ce jour, M le Maire propose de fixer le

montant de la convention 2015 à verser à l'OGE de l'école privée Notre Dame par trimestre comme suit :

Coût moyen par élève : 546.85 € x 78 élèves scolarisés à Livré = 42 654.30 € (soit 10 663 .57 € par trimestre)

Le CM, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe le montant de la convention 2015 à verser à l'OGE de l'école privée Notre Dame à 42 654.30 € selon les modalités ci-dessus indiquées.

CENTRE CULTUREL - CHANGEMENT DE PORTES

Les portes d'entrée du centre culturel sont actuellement en très mauvais état. Elles restent difficiles à fermer en raison de l'usure des mécanismes internes de fermeture. Renseignement pris, ce mécanisme de fermeture ne peut pas être changé.

Il est proposé de valider le changement des 5 portes du centre culturel.

Le CM, après en avoir délibéré, par 18 voix pour et une abstention retient le devis de l'entreprise ARTIREN pour la somme de 16 898.16 € TTC.

TERRAIN DE FOOTBALL -EQUIPEMENT PARE BALLONS et NOUVEAUX BUTS

Le terrain d'honneur ne respecte pas les normes de sécurité actuellement en vigueur. Une mise en conformité est nécessaire au niveau des pare-ballons entre le terrain et le lotissement de la rue Jean Bercu et des buts de football dont les montants ont été soudés à plusieurs reprises, ce qui est interdit.

Ces équipements sont subventionnés dans le cadre de l'opération Horizon Bleu.

Le CM, après en avoir délibéré, par 19 voix pour, retient l'entreprise CAMMA SPORT pour 90 m de pare-ballons au prix de 12 206.46 € TTC ; par 19 voix pour, retient l'entreprise CAMMA SPORTS pour le remplacement de buts aux prix de 3 853.68 € TTC ; et charge M le Maire de solliciter une aide financière pour ces équipements dans le cadre de l'opération Horizon Bleu.

BUDGET COMMUNAL - EMPRUNTS AUPRES DE LA CDC

La Caisse des Dépôts demande à l'assemblée de valider leurs propositions et d'autoriser M le Maire : délégué dûment habilité, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions du ou des contrats et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

Après en avoir délibéré et conformément à sa décision prise en réunion du CM du 26.06.2015, le CM, par 19 voix pour, réalise auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations un Contrat de Prêt composé pour un montant total de 484 000 € aux conditions présentées.

SENIORS - ANIMATION COM'ONZE

La Com'Onze a mis en place, en partenariat avec l'ADMR, des animations sur 4 îlots, une fois par mois, à destination des personnes âgées. Les personnes sont encadrées par la coordinatrice en gérontologie de la Com'Onze et par du personnel de l'ADMR qui peut éventuellement également les amener.

Dans le cadre de cette action, la Com'Onze nous sollicite pour désigner un élu référent et approuver la convention de mise à disposition d'un local (salle annexe ou salle de réunion jouxtant la salle du conseil).

Le CM, après en avoir délibéré,

- par 19 voix pour Mme Christelle JAMELOT comme élue référente ;

- charge M le Maire de signer la convention de mise à disposition d'un local par la commune de Livré-sur-Changeon aux conditions précisées dans celle-ci.

CONTRAT GROUPE POUR LES RISQUE STATUTAIRES POUR LE PERSONNEL CNRACL

Le 11.03.2015, le CM a mandaté le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine pour négocier un contrat d'assurance des risques statutaires. Compte tenu des résultats, M le Maire propose de souscrire un contrat d'assurance pour les risques statutaires pour les agents CNRACL à compter du 1.01.2016. Les caractéristiques du contrat sont présentées en séance.

Le CM, après en avoir délibéré, par 19 voix pour accepte la proposition ci-dessus présentée.

MEDIATHEQUE - DEMANDE AIDE FINANCIERE AUPRES DE LA COM'ONZE

L'enveloppe budgétaire, inscrite au budget primitif de la commune pour 2015, consacrée à l'acquisition de livres,

CD, DVD et périodiques pour la médiathèque s'élève à 4 000 €. Les dépenses réelles de 2015 s'élèvent à 3 559.32 €.

Conformément à la décision de la Communauté des Communes du Pays de St Aubin du Cormier dans le cadre de la répartition de l'enveloppe du contrat de territoire Il est accordé une aide financière de 30% du montant des dépenses TTC des bibliothèques et des médiathèques. Ce qui représente 1 067.80 €.

Le CM par 19 voix pour, sollicite pour les acquisitions 2015 une subvention ci-dessus présentée auprès de la Communauté de communes du Pays de St Aubin du Cormier.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2015

Présents : Emmanuel FRAUD, Corinne LERAY GRILL, Jean-Pierre DAVENEL Nadine PAIMBLANC, Céline LEPOULTIER, Dominique LECOINTE, Emmanuelle THOMAS, Christelle JAMELOT, Pierre KERGARAVAT, Jean-Michel HURAUULT, Gérard BAUDY et Bruno LERAY.

Claire JULIEN a donné procuration à C. LEPOULTIER. Elle est arrivée à 21H04.

Marie-Danielle BOUVET présente a quitté la salle à 23H et a donné procuration à J.-M. HURAUULT

Absents excusés : François BEAUGENDRE a donné procuration à J.-P. DAVENEL, Fabienne DESBLES a donné procuration à C. LERAY GRILL, Gwénaél HENRY a donné procuration à E. THOMAS, Sébastien PAINCHAUD a donné procuration à E. FRAUD et Sophie STRACQUADANIO a donné procuration à N. PAIMBLANC.

REFORME TERRITORIALE : VOTATION CITOYENNE

Par délibérations en date des 15, 18 et 22.09.2015, les **assemblées délibérantes** des communes de St Aubin du Cormier, Livré-sur-Changeon, Gosné et Mézières sur Couesnon **ont exprimé leur volonté de rejoindre la communauté de communes du Pays de Liffré**. A leur tour, par délibérations en date du 22, 25 et 29.09 et 1.10.2015, les CM des communes membres du Pays de Liffré se sont exprimées favorablement à l'intégration des communes de St Aubin du Cormier, Livré sur Changeon, Gosné et Mézières sur Couesnon, à la Communauté de communes du Pays de Liffré.

Le Préfet de la région Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine a présenté, le 12 octobre dernier, son projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale « SDCI ». Selon cette proposition, **les communes de Gosné, Mézières sur Couesnon, Livré sur Changeon et Saint Aubin du Cormier devraient intégrer la future communauté d'agglomération de Fougères**.

Au regard de ces éléments, il est proposé de procéder à une **consultation locale sous forme de « votation citoyenne »** afin de pouvoir formuler un avis sur le SDCI qui sera transmis au Préfet ainsi qu'à tous les membres de la CDCI.

Le CM est donc invité à organiser une « votation citoyenne » sur la réforme territoriale les 17 et 18.12.2015 de 16h à 19h30 et le 19.12.2015 de 10h à 13h30, **la question étant : « oui ou non, êtes-vous d'accord pour la création d'une nouvelle communauté de communes composée des communes suivantes : Chasné-sur-Illet, Dourdain, Ercé-près-Liffré, Gosné, La Bouëxière, Liffré, Livré sur Changeon, Mézières sur Couesnon et St Aubin du Cormier. »**

Le dépouillement et la proclamation des résultats auront lieu le 19 décembre à l'issue du scrutin.

Un CM aura lieu ensuite afin de transmettre au Préfet et aux membres de la CDCI la décision démocratiquement acquise par voie de votation citoyenne.

Le CM est invité à approuver l'organisation de cette votation, dans les conditions définies ci-dessus.

Mme Marie-Danielle BOUVET, Gérard BAUDY et J-Michel HURAUULT ne souhaitent pas participer au vote car ils précisent qu'ils n'ont pas été associés au processus présenté ce soir. Ils ont quitté la salle de réunion pour cette affaire.

Le CM, après en avoir délibéré, par 15 voix pour et une abstention approuve l'organisation de cette votation.

URBANISME - VALIDATION PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIEE PLU ET MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

Le CM a voté la mise en conformité de ses documents d'urbanisme. Avant de procéder à une révision complète, sur la durée, la commission urbanisme et le CM a validé la **mise en œuvre d'une modification simplifiée pour répertorier les bâtiments** situés en zone A **pouvant faire l'objet d'un changement de destination afin de garantir leur pérennité**.

La commune possède en effet un petit patrimoine rural de qualité et souhaite assurer sa préservation.

La présente modification du PLU porte donc sur le repérage exhaustif des bâtis pouvant changer de destination en zone agricole.

L'ensemble des bâtiments présents dans la zone agricole a fait l'objet d'une analyse multicritère (absence d'impact sur une activité agricole, absence d'impact sur la qualité paysagère du site, qualité patrimoniale, qualité architecturale et présence d'un accès assurant la desserte de la construction). 47 constructions ont été identifiées afin de permettre leur changement de destination à condition de ne pas compromettre l'activité agricole et d'avoir un avis favorable de la CDPENAF. Ces deux dernières conditions sont cumulatives.

Ce projet de modification simplifiée du PLU doit être notifié aux Personnes Publiques Associées (PPA). Elle ne prévoit pas d'enquête publique mais une **mise à disposition du public pendant un mois**.

A l'issue de cette mise à disposition, il appartiendra au CM d'approuver ou non la modification simplifiée.

Une fois les observations recueillies, le CM délibérera sur le bilan de la mise à disposition et approuvera, par

délibération motivée, le dossier de modification simplifiée.

Après en avoir délibéré, le CM par 16 voix pour, 2 voix contre et une abstention, approuve le présent projet de modification simplifiée du PLU avant transmission aux PPA et les modalités de mise à disposition exposées et autorise Monsieur le Maire à prendre tous les actes nécessaires à la présente décision.

URBANISME - INSTAURATION DE LA PFAC EN REMPLACEMENT DE LE PRE

La PRE (Participation pour Raccordement à l'Egout) instituée pour financer le service d'assainissement collectif et perçue auprès des propriétaires d'immeuble achevés postérieurement à la mise en service du réseau public de collecte auquel ils sont raccordables **n'est plus applicable depuis le 1er Juillet 2012.**

Cette participation est remplacée par une Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) et applicable aux propriétaires des immeubles soumis à obligation de raccordement.

En l'absence de délibération communale antérieure, il est proposé d'instaurer cette nouvelle participation.

Il est proposé d'aligner le montant de la PFAC sur le montant de la PRE antérieurement perçue, soit 1 000 € par demande de permis de construire.

Le CM, après en avoir délibéré, par 17 voix pour et 2 voix contre, accepte la proposition ci-dessus.

ECOLIS - SUBVENTION PEDAGOGIQUE

Suite à la mise en sommeil de la Caisse des Ecoles décidée en 2014, il est proposé au CM de définir une Subvention Pédagogique aux deux écoles de Livré-sur-Changeon pour la remplacer.

Le montant de la Caisse des Ecoles était basé sur un forfait de 2173.63€ en 2014 puis une somme par élève scolarisé à Livré de 30.77€ en 2014. Il est proposé de la remplacer seulement par un montant par élève.

Le montant proposé est de **60€ par élève.**

Le nombre d'élèves pris en compte est le nombre d'élèves **scolarisés à Livré à la rentrée de septembre de l'année scolaire.** Cette subvention sera versée au mois d'octobre suivant la rentrée scolaire.

Indiction à partir de l'année scolaire 2015/2016 :

	Nombre d'élèves scolarisés dans la commune	Montant total
Ecole Les Korrigans	201	12 060 €
Ecole Notre-Dame	71	4 260 €

Le CM, après en avoir délibéré, par 16 voix pour et 3 contre porte à compter de la rentrée scolaire 2015-2016 à 60 € par élève la subvention communale pédagogique selon les modalités ci-dessus

ECOLIS - SUBVENTION SORTIES SCOLAIRES

Il est proposé au CM de porter la subvention communale « Sorties Scolaires », versée aux deux écoles au montant de 11€ par élève à **20€ par élève.** Le nombre d'élèves pris en compte est le nombre d'élèves **domiciliés à Livré-sur-Changeon à la rentrée de septembre de l'année scolaire.**

Cette subvention sera versée au mois d'octobre suivant la rentrée scolaire. Montant pour l'année scolaire 2015-2016 :

	Nombre d'élèves domiciliés dans la commune 2015-2016	Montant total
Ecole Les Korrigans	183	3 660 €
Ecole Notre-Dame	75	1 500 €

Le CM, après en avoir délibéré, par 16 voix pour et 3 contre porte à compter de la rentrée scolaire 2015-2016 à 20 € par élève la subvention communale pour les sorties scolaires selon les modalités précisées ci-dessus. La présente décision annule et remplace la délibération n°10 du 10/06/2011.

COM'ONZE - CHARTE FONCTIONNEMENT BIBLIOTHEQUES DU RESEAU

Le réseau des bibliothèques de la Com'Onze a travaillé avec les communes à la mise en place d'une charte qui définit l'organisation du réseau des bibliothèques et précise les conditions d'accès aux ressources documentaires pour les usagers.

Les bibliothèques et médiathèques du réseau, tout en conservant leur autonomie, font le choix de coopérer ensemble afin d'offrir un meilleur service aux usagers.

Cette charte considère également la gratuité de l'accès aux bibliothèques et médiathèques comme un facteur essentiel de l'éducation du citoyen.

L'objectif est de favoriser le libre accès pour tous à la diversité culturelle grâce à la coopération des acteurs du territoire au sein du réseau des bibliothèques.

Il est demandé aux élus d'approuver la Charte annexée et sa mise en application pour janvier 2016.

Le CM, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte la charte de fonctionnement des bibliothèques en réseau.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE - ELABORATION

Le plan communal de sauvegarde (PCS) est en France un plan communal d'urgence préparant préventivement les acteurs à la gestion de risques naturels, risques sanitaires ou risques technologiques.

Rendu obligatoire les communes doivent se doter soit d'un plan de prévention des risques naturels, soit d'un plan particulier d'intervention. **Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) consiste en la formalisation de l'organisation permettant aux communes de faire face aux situations exceptionnelles comme un accident majeur d'origine naturelle ou technologique et de mettre à l'abri la population.**

Il se base sur **le recensement des vulnérabilités et des risques** sur la commune **et des moyens disponibles, organisation pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard de ces risques.** Il permet **l'organisation d'exercices.**

Pour épauler la commune dans sa réalisation, il est nécessaire de recourir à un cabinet. A ce titre, une association de professionnels seniors, ECTI, sans but lucratif, intervient fréquemment dans ce domaine. Leur intervention est gracieuse. Le coût demandé correspond au défraiement des deux intervenants et aux frais administratifs engagés.

L'élaboration permettra de mettre à jour la réserve communale de sécurité civile existante qui est constituée de bénévoles dont les compétences peuvent être mobilisées par le maire dans ses missions de soutien des populations sinistrées.

Cette élaboration nécessiterait la mise en place d'un comité de pilotage assuré par le maire et composé de 5

à 6 personnes, se réunissant tous les 15 jours, pendant 2 heures, durant 5 mois.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le CM approuve l'élaboration du PCS, autorise M le Maire à signer la convention avec ECTI sur la base de frais d'interventions à hauteur de 1956 € TTC et désigne un Comité de Pilotage qui sera composé de : C. LERAY GRILL, F. BEAUGENDRE, F. DESBLES, J.-P. DAVENEL, C. JULIEN et E. THOMAS, P. KERGARAVAT, en fonction de leur disponibilité.

ELABORATION DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS - DUERP

Les employeurs publics se sont engagés à mettre en œuvre une politique renouvelée en matière d'amélioration des conditions de travail. Cet engagement résulte de l'accord sur la santé et la sécurité au travail dans la Fonction publique.

L'évaluation des risques consiste à recenser l'ensemble des risques professionnels. Cette évaluation doit être transcrite dans un document unique d'évaluation des risques professionnel (DUERP).

À la suite de cette évaluation, les risques sont évalués et hiérarchisés pour définir des actions de prévention appropriées. L'employeur met en œuvre les actions de prévention ainsi que les méthodes de travail garantissant un meilleur niveau de protection de la santé et de la sécurité des agents. La mise à jour du DUERP est effectuée de préférence chaque année ainsi que lors d'une modification importante des conditions de travail ou lorsqu'une information supplémentaire concernant l'évaluation des risques est recueillie.

Le CDG35 (Centre de Gestion) propose d'accompagner la collectivité dans cette démarche. Elle s'opère de deux manières : la démarche d'évaluation des risques professionnels puis la réalisation complète du Document Unique d'évaluation des risques professionnels

Cette prestation est partiellement payante à raison de 42 € par heure pour l'année 2015. Le temps de réalisation se situe entre 4 et 20 jours en fonction de la taille de la collectivité.

Cette analyse consiste en une étude opérationnelle dont le coût avoisinerait pour notre commune les 2500 €. Des subventionnements existent pour permettre une prise en charge importante de ce coût. Le Fonds National de Prévention (FND) propose ainsi une indemnisation à hauteur de 160 euros par jour et par agent, en fonction du temps et du nombre d'agents mobilisés en interne. Cette subvention permet concrètement de couvrir tout ou partie de la prestation payante.

Le CM, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le principe de mise en œuvre de ce DUERP et d'autorise M le Maire à signer la convention du CDG 35 et à solliciter les demandes de subventionnement auprès du FND.

TERRAIN DE FOOTBALL - FINANCEMENT DES NOUVEAUX BUTS

Dans le cadre des demandes de subventionnement « Horizon Bleu » pour la mise en place d'un pare-ballons et l'acquisition de nouveaux buts validés lors du dernier Conseil, les démarches de subventionnement ont été menées auprès du district d'Ille-et-Vilaine.

Il apparaît que l'acquisition des nouveaux buts auprès de CAMMA SPORT ne pourra pas être subventionnée par le district. En effet, suivant les directives internes, l'opération de financement partiel des buts ne concerne que les buts « mobiles », sans fixation au sol et non seulement amovibles.

Ce n'est pas le cas des buts de foot souhaités par la commune.

En outre, l'opération précitée a été suspendue en raison des risques encourus par les joueurs lors de l'utilisation de buts « mobiles », non fixés. L'opération de financement sera certainement annulée sur ces acquisitions.

Toutefois, en raison de la dangerosité avérée des buts actuels, il est demandé au CM de maintenir cette acquisition.

Le CM, après en avoir délibéré, maintient l'acquisition de nouveaux buts de Football auprès de CAMMA SPORT pour un total de 3 853.68 € TTC.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2015

Présents : Emmanuel FRAUD, Corinne LERAY GRILL, François BEAUGENDRE, Fabienne DESBLES, Jean-Pierre DAVENEL, Claire JULIEN, Nadine PAIMBLANC, Dominique LECOINTE, Emmanuelle THOMAS, Pierre KERGARAVAT, Gwénaél HENRY, Jean-Michel HURAUULT, Marie-Danielle BOUVET, Gérard BAUDY et Bruno LERAY.

Absents excusés : Céline LEPOULTIER a donné procuration à C. JULIEN, Christelle JAMELOT a donné procuration à G. HENRY, Sébastien PAINCHAUD a donné procuration à E. FRAUD et Sophie STRACQUADANIO a donné procuration à Fabienne DESBLES.

REFORME TERRITORIALE - AVIS SUR LE PROJET PRESENTE PAR LE PREFET LE 12 OCTOBRE

Par des délibérations concordantes prises avant la présentation du projet de SDCI, les communes de Gosné, Livré-sur-Changeon, Mézières-sur-Couesnon et Saint-Aubin-du-Cormier, les communes et la Communauté de communes du Pays de Liffre ont clairement affiché leur volonté de créer un EPCI à 9 Communes entre la Métropole rennaise et l'Agglomération fougèraise.

Par courrier reçu en mairie le 24.10.2015, M le Préfet d'Ille-et-Vilaine **rattache la commune de Livré-sur-Changeon**, ainsi que l'ensemble des communes de la communauté de communes du Pays de Saint-Aubin-du-Cormier **à Fougères Communauté et Louvigné Communauté** pour constituer une Communauté d'agglomération.

Par délibération du 11.12.2015, le CM a souhaité donner la parole aux habitants sur le sujet par la mise en place d'une votation citoyenne les 17, 18 et 19 décembre 2015. Une démarche identique a été initiée sur sept autres communes. Sur la commune de Livré-sur-Changeon, plus de 83% des votants se sont déclarés favorables à la création d'une Communauté de communes entre nos 9 communes.

Ces résultats confortent les délibérations concordantes prises avant la présentation du projet de SDCI par les communes de Gosné, Livré-sur-Changeon, Mézières-sur-Couesnon et Saint-Aubin-du-Cormier, les communes et la Communauté de communes du Pays de Liffre affirmant leur volonté de créer un EPCI à 9 Communes entre la Métropole rennaise et l'Agglomération fougèraise. La Communauté de communes du Pays de Liffre, en date du 12.12.2015 a réaffirmé ce vœu.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 16 voix pour et 3 voix contre décide :

- d'émettre un avis défavorable au projet de SDCI proposé par M le Préfet ;

- demande que M. le Préfet de la Région Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine, modifie le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale communiqué le 24.10 dernier en intégrant la création de ce nouvel EPCI, entre Rennes Métropole et l'Agglomération de Fougères, EPCI constitué des communes de Chasné-sur-Illet, Dourdain, Ercé-près-Liffré, Gosné, La Bouëxière, Liffré, Livré-sur-Changeon, Mézières-sur-Couesnon et Saint-Aubin-du-Cormier ;

- demande aux membres de la CDCI de bien vouloir prendre en considération le projet de construction d'un EPCI entre les communes de Chasné-sur-Illet, Dourdain, Ercé-près-Liffré, Gosné, La Bouëxière, Liffré, Livré-sur-Changeon, Mézières-sur-Couesnon et Saint-Aubin-du-Cormier.

- demande à M le Préfet et aux membres de la CDCI que le principe de coopération et la volonté des communes à travailler ensemble dans l'intérêt de leurs territoires au sein d'une intercommunalité soient respectés et lorsqu'une communauté de communes amenée à

disparaître car n'atteignant pas le seuil de 15000 habitants et à défaut de consensus au sein de l'EPCI concerné, qu'il soit fait droit au respect du choix des habitants au travers de leur conseil municipal quant à leur rattachement intercommunal.

COM'ONZE : AVIS DES COMMUNES SUR LA NOUVELLE COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Depuis les élections de 2014, le conseil communautaire a été composé suivant un accord local.

En raison de la démission d'un tiers du CM de la commune de St-Aubin-du-Cormier, acceptée par le Préfet, le CM est actuellement incomplet, ce qui implique l'organisation d'élections partielles intégrales sur ladite commune.

N'étant plus conforme, **l'accord local** ne peut pas être conservé. Il est donc demandé par le Préfet à la commune de Livré-sur-Changeon, de se prononcer sur la nouvelle composition du conseil communautaire dans le délai de 2 mois. En l'absence d'accord amiable, la composition du conseil communautaire sera arrêtée en appliquant les règles **du droit commun**, ce qui porterait à 28 le nombre de sièges.

Conseil communautaire	Accord Local	Droit Commun
Nom communes	Nombre de sièges	Nombre de sièges
Chapelle-saint-Aubert	2	1
Gosné	4	4
Livré-sur-Changeon	4	3
Mézières-sur-Couesnon	4	3
Saint-Aubin-du-Cormier	8	8
Saint-Christophe-de-Valains	1	1
Saint-Georges-de-Chesne	2	1
Saint-Jean-sur-Couesnon	3	2
Saint-Marc-sur-Couesnon	2	1
Saint-Ouen-des-Alleux	4	3
Vendel	1	1
Total	35	28

Le conseil de la Communauté de communes a décidé le 2 décembre de proposer, avec 18 voix pour, **l'accord local**.

Malgré la perte d'un siège pour Livré-sur-Changeon, dans le cadre **du droit commun**, il est toutefois proposé au Conseil municipal de ne pas approuver l'accord local proposé et de rester dans le cadre strictement légal de 28 sièges pour les deux raisons suivantes :

- cette composition de droit commun est la plus à même de faire respecter le choix du CM pour un rapprochement avec la CCPL de Liffré dans le cadre de la réforme territoriale, choix largement validé par les habitants lors de la votation citoyenne des 17, 18 et 19 décembre avec plus de 83% des voix.

- cette nouvelle composition du Conseil communautaire de la Com'Onze restera simplement transitoire puisque la Com'Onze disparaît au 1.01.2017. Livré sera représentée différemment dans le futur EPCI à compter de 2017. En résumé, la composition discutée ne vaudra que pour 11 mois.

Le CM, après en avoir délibéré, par 15 voix pour, 3 voix contre et une abstention rejette la proposition d'accord local et décide de rester dans le cadre du droit commun.

SERVICE ASSAINISSEMENT - TARIFS APPLICABLES EN 2017

Le CM après en avoir délibéré par 17 voix pour et 2 abstentions fixe les tarifs du service assainissement, pour l'eau consommée en 2016 et facturée en 2017, comme suit :

Détail du calcul	Rappel pour 2015 2% DCM du 20.12.13	Rappel pour 2016 2% DCM du 17.12.14	Pour 2017 +2%
Forfait	51,71 €	52,74 €	53,79 € + 1,05 €
Du 1er au 200ème m3	1,58 €	1,61 €	1,64 € + 0,03 €
Au-delà	1,26 €	1,29 €	1,32 € + 0,03 €
Depuis le 1.01.2008 : Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	0,19 €	0,18 € notifiée le 9.12.15	sera notifiée en 12.2016

TAXE D'AMENAGEMENT : CONFIRMATION DU TAUX
Extrait de la délibération du CM en date du 23.10.2014 :

« Le CM après en avoir délibéré à l'unanimité reconduit le taux de taxe d'aménagement de 3% de plein droit d'année en année sauf renonciation expresse ; et à

l'unanimité décide de renouveler les exonérations suivantes :

- dans la limite de 50% de leur surface, les locaux pour les constructions à usage de résidence principale financés à l'aide du prêt à taux zéro
- les locaux à usage industriel ou artisanal mentionnés au 3° de l'article L331-12
- les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 m²
- les immeubles classés parmi les monuments historiques ou inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

Par 13 voix contre, 5 voix pour et 1 abstention, ne retient pas l'exonération des abris de jardin soumis à déclaration préalable. »

Il est proposé d'ajouter à cette décision que :

Le taux de la taxe d'aménagement voté, à savoir 3% à ce jour, et les exonérations mentionnées seront reconduits d'année en année, même en l'absence de délibération annuelle sur le sujet.

Le CM, après en avoir délibéré, par 19 voix pour accepte la proposition ci-dessus mentionnée.

AVIS SUR LA DOTATION SPECIALE INSTITUTEURS POUR 2016

La D.S.I. versée par l'Etat en vue de compenser les charges supportées par les communes pour le logement des instituteurs ou à défaut pour leur indemnisation est divisée en deux parts : l'une versée directement aux communes pour tout instituteur logé DSI ; l'autre revient au Centre National de la Fonction Publique Territoriale CNFPT pour chaque instituteur indemnisé par lui au nom de la commune concernée IRL : Indemnité représentative de logement.

Le comité des finances locales le 03.11.2015 a procédé à l'examen de la répartition de la DSI au titre de 2015 et a fixé le montant unitaire de la DSI à 2808 € soit un montant identique à celui de 2014.

Afin de respecter cette recommandation, la Préfecture d'Ille-et-Vilaine, propose de maintenir le montant de l'indemnité de base à 2 186 pour 2015, pour l'ensemble des communes du département. Cela permettra aux instituteurs, y compris ceux qui bénéficient de la majoration de 25% pour raisons familiales, de percevoir directement du CNFPT leur indemnité sans que les communes aient besoin de l'abonder par le complément communal.

Le CM, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable au maintien du montant de l'indemnité de base de 2 186 € pour 2015 comme évoqué ci-dessus.

SYNDICAT DES EAUX DU VAL D'IZE - DELEGUES COMMUNAUX

Par délibération du 19.06.2014 le CM a nommé les délégués au Syndicat des Eaux de Val d'Izé : 2

titulaires : J.-P. DAVENEL, D. LECOINTE ; 1 Suppléant : E. FRAUD

Les réunions se déroulent en journée pour cette raison D. LECOINTE demande d'être délégué suppléant.

Le CM, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide que E. FRAUD sera délégué titulaire et D. LECOINTE délégué suppléant à partir du 1.01.2016.

TARIFS COMMUNAUX A PARTIR DU 01.01.2016

Le CM par 16 voix pour et 3 abstentions décide d'augmenter les tarifs communaux de 2% à compter du 01/01/2016 comme suit :

	SALLE POLYVALENTE		SALLE ANNEXE		LES DEUX SALLES	
	Tarif commune	Tarif hors commune	Tarif Commune	Tarif hors commune	Tarif commune	Tarif hors commune
1 repas ou buffet	76.65 €	304.04 €	103.52 €	183.61€	239.10 €	457.62 €
1 repas ou buffet avec retour	238.80€	461.89 €	148.81 €	273.50 €	354.72 €	609.53 €
2 repas ou buffet	238.80 €	461.89 €	148.81 €	273.50 €	354.72 €	609.53 €
2 repas ou buffet avec retour	354.72 €	609.47 €	205.65 €	375.90 €	503.78 €	762.95 €
Association : 1 repas ou buffet avec ou sans retour	148.41 €	257.15 €	88.33 €	154.87 €	201.49 €	387.88 €
Association : 2 repas ou buffet avec ou sans retour	182.26 €	304.36 €	113.72 €	187.30 €	234.65 €	424.83 €
Bal au profit d'un entrepreneur :	451.89 €	465.17 €	-	-	-	-
Bal au profit d'une association	126.99 €	-	-	-	-	-
Jeux ou concours divers	75.92 €	125.01 €	51.07 €	78.12 €	125.46 €	203.13 €
Réunion d'association	51.07 €	78.14 €	35.87 €	52.57 €	-	-
Vin d'honneur non suivi de repas	60.73 €	92.36 €	35.87 €	62.52 €	-	-
Pique-nique						
Exposition, vente par un professionnel	227.75 €	241.32 €	-	-	-	-

Pour les écoles Livréennes	Salle polyvalente et annexe
En fonction des disponibilités : Mise à disposition gratuitement 1 fois par an chaque année pour les manifestations suivantes : 1 Repas avec ou sans soirée dansante divers avec ou sans entrées payantes Ou 1 Concours de jeux divers avec ou sans entrées payantes	gratuit
En fonction des disponibilités : Mise à disposition gratuitement 1 fois par an pour l'arbre de Noël	gratuit

DELIBERATIONS

CENTRE CULTUREL	Salle GUERIN	Jean-Louis	Salles Hélias, De Funès, Picasso ou Mozart	
	Tarif commune	Tarif hors commune	Tarif commune	Tarif hors commune
1 repas ou buffet froid pour un particulier	198.74 €	-	86.95 €	-
Association Livréenne 1 repas froid ou buffet	gratuit	-	gratuit	-
Vin d'honneur Particulier	57.96 €	89.50 €	57.96 €	89.50€
Vin d'honneur Association Livréenne	gratuit	-	gratuit	-

De recouvrer auprès des utilisateurs des salles, annexe, polyvalente et des différentes salles du centre culturel, des frais de chauffage qui seront facturés du 1er novembre au 31 mars au prix forfaitaire de 34.64 €. En dehors de cette période, le chauffage sera facturé aux utilisateurs désireux de bénéficier de ce service.

Tarifs location de couverts Composition du couvert :	Tarif association communale	Tarif Familles de la commune	Tarif famille et association extérieures
Pour 350 couverts maximum (simple) : 1 assiette demi creuse + 1 assiette à dessert + 1 verre sans pied 16 cl + 1 verre à pied suède 14 cl + 1 tasse à café + 1 couteau, 1 fourchette, 1cuillère de table et 1 cuillère à café	0.13 €	0.23 €	0.48 €
Pour 100 couverts maximum (complet) : 1 assiette demi creuse + 1 assiette à dessert + 2 verres à pied (dans la limite du stock disponible) + 1 tasse à café + 1 couteau, 1 fourchette, 1cuillère de table et 1 cuillère à café	-	0.67 €	0.97 €
Forfait location de verres pour vin d'honneur	10.52€	10.52€	10.84€

Dans tous les cas : mise à disposition gratuite de plats ovales inox de saladiers, de corbeilles à pain dans la limite du stock. Tout couvert manquant ou détérioré sera facturé au locataire au prix coûtant majoré de 10 %.

Accueil cirque : stationnement uniquement près de la salle de sports sur le parking	Tarifs
Stationnement de trois jours	47.76€
Par jour supplémentaire de stationnement	15.92€

Cimetière communal	A la charge de la famille
- Mise en caveau	55.23 €
- Concession de 15 ans (2m²)	65.22 €
- Concession de 30 ans (2m²)	130.47 €
- Concession de 50 ans (2m²)	221.80 €

Les tarifs suivants restent inchangés pour l'instant :

Stationnements	Tarifs
Droit de stationnement pour vente sauf le week-end de Pâques géré par le Comité des Fêtes	50.16 €
Droit de stationnement pour la vente de pizza	9.18 € par ½ journée de stationnement avec branchement électrique
Idem	6.12€ par ½ journée de stationnement sans branchement électrique

Le CM, après en avoir délibéré, maintient les tarifs de copies de 2015 pour 2016 comme suit :

Format des copies	Prix € noir et blanc	Prix € couleur
A4	0,35€	0,55€
A4 recto verso	0,50€	0,85€
A3	0,50€	1,00€
A3 recto verso	0,60€	1,50€

CLOTURE SERVICE PORTEURS DE CORPS

Le CM est informé que le service communal de mise à disposition à la demande des familles de 4 porteurs de corps pour les inhumations enregistre dernièrement des titres impayés.

Il est précisé que les entreprises de Pompes Funèbres sont dotées de cette prestation. Ce service communal n'est plus adapté.

Le CM, après en avoir délibéré, par 14 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions décide de fermer à compter du 01.01.2016 le service communal de mise à disposition

des familles de 4 porteurs de corps pour les inhumations.

TARIF LOCATION CENTRE CULTUREL - ASSOCIATION APPEL D'EIRE

L'association APPEL D'EIRE 5, rue marcel Louvel à St Aubin du Cormier se consacrant à la culture Irlandaise, par la musique et la danse, demande s'il est possible de louer une salle communale pour le 30.01.2016 afin d'organiser une soirée musicale et dansante avec

entrée libre (au bon vouloir à chacun de déposer un don).

Après débat, le CM, après en avoir délibéré, par 15 voix pour, 3 abstentions et 1 voix contre accepte de mettre à disposition de l'association APPEL D'EIRE de St Aubin du Cormier pour une soirée d'animation musicale et

dansante à la salle Jakez Hélias du Centre Culturel et fixe le prix de la location à 25€.

Il reste à fixer la date de réservation en fonction du planning des disponibilités du centre culturel.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JANVIER 2016

Présents : Emmanuel FRAUD, Corinne LERAY GRILL, François BEAUGENDRE, Fabienne DESBLES, Jean-Pierre DAVENEL, Claire JULIEN, Sébastien PAINCHAUD, Céline LEPOULTIER, Nadine PAIMBLANC, Dominique LECOINTE, Emmanuelle THOMAS, Pierre KERGARAVAT, Gwénaél HENRY, Sophie STRACQUADANIO, Jean-Michel HURAUULT, Marie-Danielle BOUVET, Gérard BAUDY et Bruno LERAY.

Absente excusée : Christelle JAMELOT qui a donné procuration à N. PAIMBLANC.

CONTRAT D'OBJECTIFS COMPLEMENTAIRES : CHOIX DU CABINET ET DE LA METHODOLOGIE

Dans le cadre du projet d'aménagement de la place de la mairie et de la sécurisation de la traversée du bourg et de la rue Saint-Mauron, la commune a fait appel au support technique du département pour le choix d'un cabinet d'étude pour la réalisation d'une étude complémentaire aux contrats d'objectifs déjà réalisés sur Livré-sur-Changeon.

Au préalable et d'une manière générale, le cabinet d'études devra, tout au long de l'étude, prendre en considération les objectifs définis par l'équipe municipale. Ces objectifs s'inscrivent dans une démarche globale de développement durable par la mise en œuvre de mesures respectueuses de l'environnement et la valorisation de l'identité communale.

L'appel d'offres a été lancé en novembre avec une date limite de réponse au 16.12.2015.

Le CM, après en avoir délibéré,

- par 19 voix pour, retient le cabinet TECAM pour la réalisation de l'étude complémentaire aux contrats d'objectifs au prix de 5 750.00 € ht ;

- créé un comité de pilotage : F. DESBLES, J.-P. DAVENEL, C. JULIEN, C. LEPOULTIER et M.-D. BOUVET. Il sera présidé par M le Maire.

URBANISME - D.I.A.

Résidence des Chênes

Demandeur : Maîtres GATEL – TEXIER Liffre
Propriétaire(s) : HERVE Michel et BOURGES Marthe
Adresse : Maison d'habitation 8 résidence des Chênes Livré/Changeon

Parcelle(s) concernée(s) : YI 58 Surface habitable 132 m²

Superficie totale : 715 m²

Rue Pierre du Colombier

Demandeur : Maître Philippe OUAIRY
Val d'Izé
Propriétaire(s) : CHAPPE Stéphane et DESRIVIERES Béatrice
Adresse : 19 rue Pierre du Colombier Livré/Changeon

Parcelle(s) concernée(s) : Maison habitation sur la parcelle YL 17p : 2036 m²

Moitié indivise d'un chemin d'accès YL 17p : 277 m²

Le CM, après en avoir délibéré, par 19 voix pour, décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur les Déclarations d'intention d'aliéner ci-dessus présentées.

VOIRIE - DECLASSEMENT D'UNE PORTION DE LA VC 13 A LA FAUVELAIS EN VUE DE SON ALIENATION

Suite à la délibération du CM du 13.11.2015, l'enquête publique concernant le déclassement d'une portion de la voie communale n°13 à la Fauvelais en vue de son aliénation s'est déroulée du 07.12.2015 au 22.12.2015. Le commissaire enquêteur a donné un avis favorable au projet.

Une 2° étape sera nécessaire pour la validation de la vente définitive lors d'un prochain CM :

- Sous la condition suspensive de non réception d'un avis contraire d'un des riverains à l'opération sous 15 jours à compter de la notification d'un courrier recommandé ou par remise en main propre, le CM sera amené à valider définitivement la vente.

Le CM, après en avoir délibéré, par 19 voix pour se prononce favorablement sur le déclassement d'une portion de voie communale n°13 à la Fauvelais sous réserve que soit créée une servitude permettant l'entretien de propriété Ouest.

BUDGET COMMUNAL - RENOUELEMENT LIGNE TRESORERIE

Actuellement la commune a un contrat de ligne de trésorerie auprès du CA de 200 000 € jusqu'au 10/02/2016.

Trois établissements bancaires ont été consultés.

Le CM, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, par 19 voix pour retient l'offre de La Banque Postale.

CREATION COMMISSION - PRESERVATION DU « POLE MEDICAL »

Livré-sur-Changeon dispose actuellement de plusieurs professionnels de santé qui permettent à la commune de posséder un « pôle » de santé susceptible de répondre aux demandes de soins de premier recours des habitants.

Au regard de la difficulté à amener les jeunes médecins à exercer en milieu rural dans notre commune qui dispose d'un seul médecin impose de réfléchir dès à présent à son remplacement et, plus généralement, à l'organisation des professionnels de santé sur notre commune.

A cette fin, il est proposé au CM de mettre en place une commission de réflexion sur la préservation de notre pôle de santé. Cette commission sera composée d'élus.

Le CM, après en avoir délibéré par 19 voix pour décide de mettre en place cette commission. Elle sera composée de C. LERAY GRILL, C. JULIEN, G. HENRY, S. STRACQUADANIO, J.-M. HURAUULT, M.-D. BOUVET et B. LERAY.

Les professionnels de santé de la commune seront invités à y participer. Son travail consistera à collecter les informations sur ce dossier et à proposer des solutions opérationnelles au Conseil municipal.

CONSEIL DES JEUNES - MISE EN PLACE

Pour donner la parole aux adolescents et les inciter à participer à la vie communale, il est proposé au CM d'entériner la création d'un premier Conseil des jeunes. Pour le constituer, un appel à candidature a été effectué lors du dernier bulletin municipal et des derniers Flash-infos. Plusieurs jeunes ont exprimé leur intérêt pour ce Conseil. Une première réunion a eu lieu afin de connaître leurs aspirations sur le mode de fonctionnement de ce conseil et les sujets qu'il pourra traiter.

Il s'agira également de réfléchir avec eux aux modalités futures de sa constitution.

Le CM, après en avoir délibéré, par 19 voix pour valide le principe de la mise en place d'un conseil des jeunes sur la base du volontariat.

ATELIER - ACHAT VEHICULE

Pour ces raisons, et notamment pour gagner en efficacité, il est proposé au Conseil d'acquiescer, en accord avec le service technique, un véhicule utilitaire, mais disposant de 5 places pour éventuellement participer au transport de rabattement. Il s'agit d'un Kangoo rallongé (L2) 1.5 DCI de 2003, avec 70 381 km, 5 places assises, avec Pack DA/Clim/VE et garanti 3 mois Pièces et Main-d'œuvre (voir bon de commande joint).

Tarif 4 900 € TTC, soit 4 083.33 € HT.

Le CM après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, par 16 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions décide d'acquiescer le véhicule ci-dessus référencé pour l'atelier communal auprès SARL COUPTRAIN AUTO 53250 COUPTRAIN.

MINIBUS - BILAN - TARIFICATION

Le premier bilan du minibus PMR : LIV'BUS est présenté au CM : dépenses et recettes encaissées.

Les différents utilisateurs associatifs du minibus ont été interrogés. Ceux qui ont répondu ont précisé que les tarifs actuellement appliqués étaient acceptables.

Rappel des tarifs fixés par délibération du 23.10.2014 :

Transport de rabattement Liv'Bus

- Particulier trajet Livré-St Aubin du Cormier : 0.75 € pour le trajet aller (1.50 € pour l'aller-retour)

Adhésion gratuite : inscription des membres de la famille.

- **Pour le transport associatif :** Mise à disposition du véhicule communal, sans chauffeur à l'EPHAD – Résidence du Changeon de Livré-sur-Changeon et aux associations livréennes :

Facturation au km sur la base de frais réels du barème kilométrique servant à calculer les frais et indemnités kilométriques des frais réels (Pour information tarif actuellement appliqué : 0.595 €).

Le CM, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, par 19 voix pour, maintient les tarifs ci-dessus énoncés à compter du 1^{er} janvier 2016.

CENTRE CULTUREL - CHANGEMENT DE 5 PORTES

Par délibération 13.11.2015 le CM a retenu le devis ARTIRE'N.

Il est présenté au CM un nouveau devis d'ARTIRE'N avec les variantes :

- l'anti-pince-doigts intégré, crémone pompier sur semi-fixe ;
- avec barre anti-panique sur vantail de service.

Il s'élève à 18 754.20 € HT, soit 22 505.04 € TTC.

Le CM, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, par 19 voix pour retient le devis de l'entreprise ARTIRE'N avec les variantes ci-dessus énoncées ; La présente délibération annule et remplace la délibération du 13.11.2015.

AIRE DE JEUX - DEFAILLANCE STE EDING ET RELANCE : JEUX

Par délibération du 11.03.2015 le CM approuvait le principe de créer une aire de loisirs avec une structure de jeux adaptée aux enfants de 6/13 et une structure multisports en accès libre qui servirait également aux écoles et dans le cadre des TAP.

Pour l'aire de loisirs, il avait été proposé, par délibération du 15.07.2015 de retenir l'offre de la Ste SARL EDING groupe Westfalia de Lamballe 22, **pour un montant de 14 640 € HT (structure 6-12 ans) avec dalle béton avec variante sol souple en dalle.** Le remplacement de l'aire de jeux pour les petits (3/6 ans) avait également été octroyé à cette entreprise **pour un montant de 6 800 € HT.**

La société EDING n'a toujours pas livré les structures de jeux évoquées.

Après de multiples relances de la commune et d'engagements non respectés, la municipalité avait obtenu du prestataire un engagement ferme et écrit, le 11.12.2015, de procéder à l'exécution du marché entre le 11 et le 23 janvier 2016. Il réitérait cet engagement les 7 et 12 janvier 2016.

Or, aucune intervention n'a eu lieu à ce jour.

Le CM, après en avoir délibéré, par 19 voix pour, autorise M le Maire à résilier l'attribution du marché évoqué en l'absence d'un début d'intervention sous 15 jours ; à relancer en l'absence d'intervention une nouvelle consultation pour ce marché suivant une procédure adaptée, marché correspondant au lot précédemment attribué à l'entreprise EDING.

SALLES POLYVALENTE ET ANNEXE

DEMANDE DE MISE A DISPOSITION GRATUITE

L'association **Changeon(s) en Festival** nouvellement créée, composée de jeunes adultes majoritairement d'origine livréenne, a pour objectif de mettre en place un ambitieux **Festival de musique électro-rock** en soirée en septembre 2017 sur la commune.

Pour parvenir à cet objectif, ils consacrent toute l'année 2016 à organiser des soirées.

Ces soirées permettront de constituer la trésorerie nécessaire au financement de l'opération. Elles permettront également de nouer des partenariats et d'informer la population et le public visé du projet.

L'association vient de solliciter cette semaine la municipalité pour la mise à disposition, à titre gratuit, de la salle polyvalente pour 3 à 4 soirées. La première soirée d'information aura lieu le 27 février et tous les membres du Conseil sont invités à y participer.

Le CM, après avoir délibéré, par 19 voix pour, accepte de mettre les salles polyvalente et annexe pour la première soirée de la présente association. Comme toutes les associations livréennes, cette association sera invitée à déposer une demande de subvention en 2016.

Cérémonie des vœux de la municipalité



Lors de la cérémonie des vœux, le dimanche 10 janvier, M. le Maire a fait un bilan des projets menés au cours de l'année 2015 (la rénovation de l'école « Les Korrigans », la salle de sports,...). Les projets à venir ont été présentés : la sécurisation du bourg, la poursuite de la rénovation de la voirie, l'aménagement de la place de la mairie...



Corinne Leray-Grill, 1^{ère} adjointe, accompagnée de certains membres du conseil municipal des enfants ont présenté les projets qu'ils ont menés au cours de l'année passée.

M. le Maire est revenu sur la réforme territoriale et sur le choix clair des habitants lors de la votation pour un rapprochement avec la Communauté de Commune de Liffré. Le Sénateur maire du Pertre, Dominique de Legge, et Loïg Chesnais-Girard, Vice-Président de la Région Bretagne et Maire de Liffré, sont venus s'exprimer sur le sujet : le premier étant convaincu qu'il y a une place pour un EPCI intermédiaire entre Rennes et Fougères ; le second, affirmant que « la région Bretagne a besoin d'intercommunalités capables d'assurer le développement et le bien être dans nos territoires. »

M. Masson est venu remercier les habitants de la commune pour leur générosité et leur aide suite à l'incendie de sa maison.

François Beaugendre, 2^{ème} adjoint accompagné de Christelle Jamelot, conseillère municipale ont remis les prix du 4^{ème} concours des maisons fleuries. 14 personnes ont participé cette année et ont reçu un panier garni. Les 3 premiers de chaque catégorie ont gagné un bon d'achat à valoir chez les commerçants de Livré sur Changeon.



Catégorie maisons fleuries

1^{er} prix : M. et Mme Baudy Joseph, la Chevelais
2^{ème} prix : M. et Mme Travers Pierre, la Dictais
3^{ème} prix : M. et Mme Fortin Stéphane, la Goutillais

Catégorie espace verts

1^{er} prix : M. et Mme Levêque Roger, rue Anne de Bretagne
2^{ème} prix : M. et Mme Devis Arnaud, le Rocher Musset
3^{ème} prix : M. et Mme Gautier Victor, rue Jeanne Dufeu

Catégorie potagers

1^{er} prix : M. et Mme Pennetier Henri, la Croix Malva
2^{ème} prix : M. Masson Marcel, rue Jeanne Dufeu
3^{ème} prix : M. et Mme Bureau Fabrice, le Rocher Musset

Décorations du bourg

Cette année encore, le Comité des Fêtes a orchestré la décoration du bourg dès la fin du mois de Novembre. Cela a commencé avec la mise en place du sapin, qui prouve à l'appui, n'est pas une mince affaire :



Merci à toute l'équipe (à voir en photo, une fois le travail accompli, sur les pages du Comité).

Le sapin a été offert par la famille Davenel que nous remercions. Si vous avez un sapin à offrir pour l'année prochaine, contactez Michel Bouvet ou la mairie, l'équipe est prête à relever tous les défis !

Quelques mots sur la réforme territoriale

Dans le cadre de la réforme territoriale : loi NOTRe, qui entraîne la suppression de la Communauté de Communes du Pays de St Aubin du Cormier au 1er Janvier 2017, le préfet a rendu sa proposition de nouvelle carte des communes, en octobre dernier : il prévoit le rattachement de Livré sur Changeon à Fougères Communauté-Louvigné.

Cependant, après enquêtes sur les bassins de vie des habitants, discussions puis votations dans les neuf communes concernées : Chasné sur Illet, Dourdain, Ercé près Liffré, Gosné, la Bouexière, Liffré, Livré sur Changeon, Mézières sur Couesnon, St Aubin du Cormier (A St Aubin, c'est la reconduction de Jérôme Bégasse le 24 janvier qui a entériné le choix des St Aubinais), il a été très clairement constaté que ce choix ne respectait pas la Démocratie locale ; ces communes ont donc toutes

adopté, lors de conseils municipaux, le souhait de créer une Communauté de Communes : Liffré – Saint Aubin du Cormier.

Ainsi, lors de la votation citoyenne de notre commune, 50% des Livréens se sont rendus aux urnes et 83% se sont prononcés en faveur du rapprochement vers le Pays de Liffré.

La moyenne des résultats sur les 8 communes est de 93% toujours en faveur de ce rapprochement vers Liffré.

Ces votations vont nous permettre de faire entendre notre choix au préfet, qui arrêtera sa décision de nouvelle carte avant le 31 mars 2016.

Merci à tous pour votre implication, votre volonté d'affirmer vos choix.

Nous espérons tous que le préfet saura nous entendre.

Mise à disposition du projet en
mairie jusqu'au 7 Mars !

La **modification simplifiée du PLU**, entreprise en 2015, consiste en un repérage exhaustif des bâtisses en zone A (zone agricole) pour permettre un possible changement de destination afin que ce bâti ne se dégrade pas, tout en respectant l'activité agricole.

Ce repérage est nécessaire pour pouvoir prétendre à un changement de destination, mais ne garantit pas par la suite, un changement de destination effectif : en effet, au moment où le particulier fait cette demande, la Commission départementale CDEPENAF examine le contexte : présence alentour d'un siège d'exploitation en

Plan Local d'Urbanisme (PLU)

activité, état du bâtiment, etc ... et donne ensuite un avis conforme (i.e. que la commune est obligée de suivre).

La commission Urbanisme, consciente que de nombreux paliers restent à franchir avant l'obtention du changement de destination, a voulu ainsi effectuer un repérage complet, ne mettant à l'écart aucun bâtiment. Si toutefois, un bâtiment n'est pas référencé dans le dossier, signalez-le !

Le dossier est actuellement mis à disposition à la mairie depuis le 29 Janvier jusqu'au 7 Mars aux horaires d'ouverture de la mairie et sur le site www.livresurchangeon.fr depuis la page d'accueil (Lien PLU).



Conseil municipal des enfants - Les actions men es en 2015

- **La collecte en faveur de l'association Baobab pour les enfants du S n gal :**

Les enfants ont remis   l'association Baobab les jouets collect s dans le cadre de l'op ration qu'ils ont mis en place « un jouet = un sourire ». L'association qui repart prochainement au S n gal pourra faire de nombreux heureux gr ce   cette action. La Pr sidente de l'association a pr sent 

l'action de celle-ci aupr s des enfants S n galais.

Merci   tous pour votre participation.

Une nouvelle action sera mise en place en faveur d'une nouvelle association.

La collecte de bouchons quant   elle se poursuit avec pour objectif le financement de projets en faveur de personnes handicap es.

- **L'am nagement d'une aire de loisirs**

Cet am nagement a d but  par l'installation d'un terrain multisports et va se poursuivre par la mise en place de jeux pour les plus petits.

Les enfants se sont pleinement investis dans ce projet et ont notamment travaill  sur les diff rentes propositions re ues.

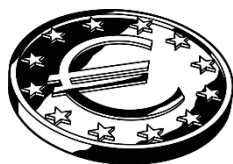


Conseil des jeunes

Le premier conseil des jeunes a eu lieu le 15 janvier 2016. Il est compos  de 13 jeunes allant de 11   18 ans. Ce premier conseil a permis d' tablir les r gles de fonctionnement :

- Le conseil sera renouvel  tous les ans au mois de janvier.
- Les candidats pourront se pr senter d s le mois d'octobre.
- Au-del  de 15 candidats des  lections seront organis es.
- Les r unions de conseil auront lieu 1   2 fois par trimestre, selon les projets.
- Les r unions de conseil auront lieu le vendredi   18h30

Ce conseil a pour objectif d'am liorer la vie des jeunes Livr ens. Quelques id es ont d j   t   voqu es lors de cette premi re r union. **Le prochain conseil des jeunes aura lieu le 26 f vrier   18h30.**



Argent de poche

La commune a mis en place le dispositif « Argent de poche » **pour les jeunes Livr ens de 16   18 ans**, d sirent travailler pendant les vacances scolaires. Les t ches varient : d sherbage, nettoyage....

Si vous  tes int ress s, le **dossier** est   retirer **en mairie ou t l chargeable via le site de la commune.**

Les inscriptions ont lieu jusqu'au 31 mai.

Pour toute autre information, vous pouvez aller voir le site de la commune ou contacter Emmanuelle Thomas-Lecoulant au 02 99 39 03 85.

Recensement des jeunes de 16 ans



Tous les jeunes Fran ais et Fran aises sont tenus de se faire recenser   la mairie de leur domicile, et ce, entre la date anniversaire de leurs 16 ans et les 3 mois qui suivent.

Se faire recenser dans les d lais, permet d' tre automatiquement inscrit sur les listes  lectorales   l' ge de 18 ans, mais  galement d' tre convoqu    la journ e D fense et Citoyenn t (JDC, ex-JAPD) et ainsi de pouvoir candidater aux examens soumis au contr le de l'autorit  publique.

Marché des créateurs



Pour cette seconde édition, ce sont environ 650 personnes qui sont venues découvrir les créations et productions des 30 exposants présents sur 2 jours.

Une grande place était, cette fois encore, réservée aux livréens et créateurs locaux (Val d'Izé, Mecé, St Jean sur Couesnon...)

Les enfants ont, quant à eux, pu admirer les talents de Soizig, sculptrice sur ballons et repartir avec un martien, une fleur et son caméléon, un tigre, un papillon ...



Rendez-vous pour la prochaine édition dimanche 27 novembre 2016.

Marché hebdomadaire

Depuis quelques semaines, un petit marché hebdomadaire s'est installé **place du Prieuré le dimanche matin**.

Virginie Rabu propose des fruits et légumes frais et locaux, mais aussi des produits de petits producteurs, comme le vinaigre, la tisane, le miel, les œufs.

Fromage de chèvres **le Péras** : fromage frais, aux fruits aux épices, faisselle en direct du producteur.

La Ferme de l'Arbre à Chats sera de nouveau prochainement au rendez-vous avec sa production de légumes bio.

M. et Mme Le Roux (Boucherie la Livréenne) vous proposent, quant à eux, viande et ce jour-là, huîtres de Cancale.

Retrouvez toute l'information du marché, les recettes et astuces de vos commerçants sur la page Facebook *Livré sur Changeon : marché hebdomadaire*.



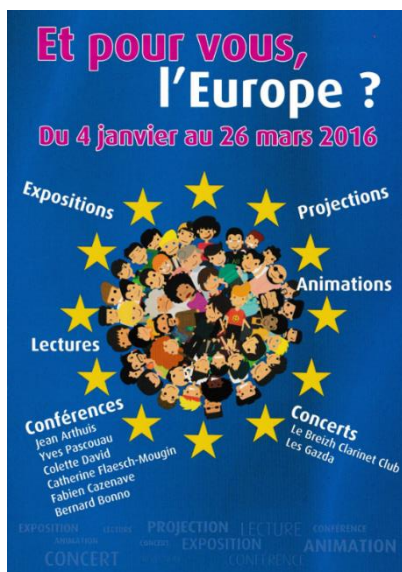
Jardin communal

Il reste des lots de 50 m² à louer ou plus. La location est de 15€ pour l'année, inscription en Mairie.

L'attribution des parcelles se fera fin février début mars.



A la médiathèque



Le réseau des bibliothèques de la Com'Onze a proposé depuis le début de l'année des conférences, projections de film, concerts... sur l'Europe.



Ces animations vont se poursuivre jusqu'en mars 2016 :

Animations :

24 février 2016 à la Médiathèque de Gosné

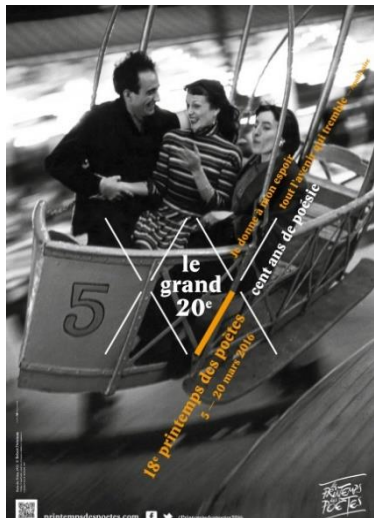
Goûter linguistique, groupe d'enfants, ALSH et tout public

Expositions :

Du 1^{er} mars au 26 mars 2016 aux Médiathèques de Gosné et Mézières : « Les pays d'Europe, présentation des 28 pays, Etats membres »

A Livré sur Changeon

La médiathèque a accueilli une **exposition** « L'Europe, pourquoi, comment ? » durant le mois de janvier. **Aujourd'hui et jusqu'à la mi-février**, vous pourrez découvrir ou redécouvrir les différents pays de l'Europe grâce à l'exposition « Les pays d'Europe, présentation des 28 pays (Etats membres) ».



Le **mercredi 10 février 2016 de 14h à 17h**, 2 animations autour du thème de l'Europe étaient proposées et animées par la Maison de l'Europe. Un puzzle géant a été proposé ainsi que des animations pour tous.



Après les vacances, la médiathèque vous donne rendez-vous pour le **18^{ème} Printemps des poètes** du 5 au 20 mars.

Départ à la retraite de Joseph BRILLET



Joseph Brillet, employé de la commune depuis 28 années a commencé une nouvelle vie de retraité depuis octobre 2015. Pour cette occasion, un pot de départ a été organisé. La commune en a profité pour le remercier de ses bons et loyaux services. Et, accompagnés de ses collègues, nous lui avons souhaité une bonne retraite bien méritée. Pierre Houdus, Michel Baudy et Kévin Sicard composeront désormais le service technique.

Les actions auprès des seniors au sein du territoire communautaire



1- CONFERENCES DELOCALISEES DE L'UTL

Des conférences délocalisées de l'**Université du Temps Libre** se déroulent au cinéma le Maclerc tous les 2èmes mardis du mois. La programmation des conférences concerne des domaines variés tels l'Histoire, les Lettres, l'Actualité, l'Economie, la Santé, les Arts.

La programmation des conférences pour 2016

DATE	THÈMES	CONFÉRENCIERS
Mardi 8 mars 2016 à 14h30	1914-2014 Histoire, mémoires et patrimoine	Mme Nicole LUCAS, professeur agrégé, docteur en histoire contemporaine
Mardi 12 avril 2016 à 14h30	Eh, patate ! Ou l'histoire de la pomme de terre comme vous ne l'avez jamais vue!"	M. Dominique ANTÉRION, Chargé de conservation, diplômé de l'Ecole du Louvre et de l'E.H.E.S.S./ Paris
Mardi 10 mai 2016 à 14h30	Les paradis fiscaux : et si c'était la fin ?	Mme SAURÉ Michelle (DES sciences politiques, DEA de droit public)
Mardi 14 juin 2016 à 14h30	La cop21, avant, pendant, après.	M. Louis JOURDAN, Ingénieur

2- ANIMATION DE PROXIMITE EN PARTENARIAT AVEC L'ADMR

Depuis septembre 2015, des animations sont proposées aux seniors se sentant seuls et/ou étant isolés. Ces animations sont co-animées au sein des différentes communes du territoire par la coordinatrice des actions seniors de la Communauté de Communes et par des aides à domicile de l'ADMR du pays de St-Aubin-du-Cormier.

Pour l'année 2016, des actions visant à favoriser la participation citoyenne des seniors et des projets d'utilité sociale seront proposés dans le cadre de ces animations de proximité :

DATES	THEMES	LIEUX
Mardi 23 février de 14h à 16h30	Rencontre intergénérationnelle : « l'école d'hier à aujourd'hui »	A l'école Alix de Bretagne de St-Aubin-du-Cormier
Mardi 22 mars de 14h à 16h30	Réalisation de bouture et de sachets pour les graines	Maison des Services-Gosné
Mardi 26 avril de 14h à 16h30	Animation autour de jeux surdimensionnés	Ecole Alix de Bretagne de St-Aubin-du-Cormier
Mardi 24 mai de 14h à 16h30	Animation autour des langues	Médiathèque de Livré sur Changeon

3- LE RESEAU DE CONVIVIALITE

Le réseau de convivialité a été mis en place en janvier 2014. En 2015, il y avait 44 bénévoles qui accompagnaient 87 seniors se sentant seuls et/ou étant isolés.

4- LA DESIGNATION D'UN REFERENT « SENIORS » AU SEIN DE CHAQUE COMMUNE

Un référent « seniors » a été désigné en conseil municipal. Il a pour rôle de favoriser la transmission d'informations entre la Communauté de Communes et la commune concernant les actions communautaires à destination des seniors. Il travaille en lien avec la coordinatrice des actions seniors.

A Livré-sur-Changeon, Christelle JAMELOT sera référent « seniors ».





La TNT passe à la Haute Définition en France métropolitaine

Êtes-vous prêt ?

La norme de diffusion de la Télévision Numérique Terrestre (TNT) évolue prochainement sur l'ensemble du territoire métropolitain. Elle permettra de diffuser des programmes en HD sur l'ensemble des 25 chaînes nationales gratuites de la TNT, avec une meilleure qualité de son et d'image.

Cette évolution va également permettre de libérer des fréquences pour le déploiement du très haut débit mobile (services 4G de la téléphonie mobile) dans les territoires.

Les téléspectateurs concernés par ce changement sont ceux qui reçoivent la télévision par une antenne râteau. Ils doivent s'assurer dès maintenant que leur téléviseur est compatible HD.

- **Comment vérifier que son téléviseur est prêt ?**

Pour profiter de la TNT HD, il faut posséder un équipement compatible HD.

Si vous recevez la TNT par l'antenne râteau (individuelle ou collective), un test simple existe pour s'assurer que votre téléviseur est prêt pour le 5 avril :

	● Vous voyez sur votre équipement le logo « TNT HD » (norme MPEG-4).	ou 	● Vous visualisez le logo « Arte HD » à l'écran en vous plaçant soit sur la chaîne 7, soit sur la chaîne 57.
---	---	--	---

Si ce n'est pas le cas, l'achat d'un équipement compatible est à réaliser rapidement afin d'éviter toute rupture d'approvisionnement dans les magasins.

Il n'est toutefois pas nécessaire de changer de téléviseur : l'achat d'un adaptateur compatible TNT HD suffit (à partir de 25 euros dans le commerce). Une charte a été signée avec de nombreux revendeurs de matériels : n'hésitez pas à leur demander conseil ! La liste de ces revendeurs agréés est disponible sur le site www.recevoirlatnt.fr.



- **Le 5 avril 2016, un réglage de votre téléviseur compatible HD sera nécessaire pour retrouver l'ensemble de vos chaînes avec une qualité HD**

Le passage à la TNT HD engendrera une réorganisation des bouquets des chaînes dans la nuit du 4 au 5 avril. Les téléspectateurs dont le téléviseur est relié à une antenne râteau devront, par conséquent, lancer une recherche et une mémorisation des chaînes à partir de la télécommande de leur téléviseur ou de leur adaptateur, le cas échéant.

- **Des aides sont disponibles pour accompagner le téléspectateur**

2 types d'aides sont prévus :

- L'aide à l'équipement TNT HD : il s'agit d'une aide financière de 25 euros disponible dès maintenant, pour les téléspectateurs dégrévés de la contribution à l'audiovisuel public (ex-redevance) et recevant la télévision uniquement par l'antenne râteau ;
- L'assistance de proximité : c'est une intervention gratuite à domicile opérée par des agents de La Poste, pour la mise en service de l'équipement TNT HD. Elle est réservée aux foyers recevant exclusivement la télé par l'antenne râteau, et dont tous les membres ont plus de 70 ans ou ont un handicap supérieur à 80%. Cette aide est disponible depuis début 2016 en appelant le 0970 818 818 (appel non surtaxé).

Retrouvez toutes les informations sur le passage à la TNT HD sur le site www.recevoirlatnt.fr, ou en appelant le **0970 818 818** (du lundi au vendredi de 8h à 19h – appel non surtaxé).

Association AIFP - INFORMATION

L'Association Intermédiaire du Pays de Fougères (AIPF) met à disposition des demandeurs d'emploi sur FOUGERES COMMUNAUTE et SAINT AUBIN COMMUNAUTE. Son rôle : l'embauche de personnel et sa mise à disposition auprès d'employeurs (entreprises, collectivités, associations, particuliers, Services à la Personne) pour des missions de manutention, conditionnement, manœuvre, secrétariat, nettoyage, entretien, ménage, jardinage....

L'association accompagne les salariés dans leur parcours professionnel et organise les formations éventuelles. L'A.I.P.F c'est chaque année, autour de 34 968 heures de travail. Contactez cette structure !

AIPF 47, avenue Georges Pompidou 35300 FOUGERES 02.99.94.46.20 contact@aipf.info

EN RAISON DES TRAVAUX REALISÉS DANS LES LOCAUX DE L'AIPF AU 47 AVENUE GEORGES POMPIDOU AINSI QUE POUR DES RAISONS DE SÉCURITÉ ET DE CONFIDENTIALITÉ, IL EST POSSIBLE QUE L'ACCUEIL SOIT PERTURBÉ (FERMETURE OU CHANGEMENT D'HORAIRE D'OUVERTURE).

Repas du CCAS et distribution des colis



Le repas du CCAS s'est déroulé le 19 décembre dans la joie et la bonne humeur. Après une panne de micro très vite réparée par Marc (Gyver) Julien, nous avons eu le plaisir d'écouter de belles chansons et même un air d'harmonica !



Huit jeunes de la commune se sont proposés et ont été ravis de servir au repas qui a été généreusement préparé par Patrick Monguilo Dédé et Armel Lejas respectivement, Chef et Second de la cuisine de la Résidence du Changeon.

Nous avons apprécié la présence nombreuse des aînés et saluons nos doyens du jour à la table d'honneur : Mme Marie Lefeuvre et M. Roger Chouinard âgés de 93 ans.



Les bénévoles ont répondu nombreux pour la distribution des colis le mardi 22 décembre.

Cet élan bénévole des jeunes et des aînés s'est poursuivi l'après-midi à la Résidence du Changeon où nous avons remis à chaque résident le colis du CCAS et même partagé un goûter de Noël. Soulignons l'accueil chaleureux de Madame Chauvel la Directrice et de Stéphanie Platerier, l'animatrice.

SALLE DE SPORTS - RECOMMANDATIONS

Recommandations pour l'usage de la salle des sports, des vestiaires et de la salle de convivialité.

Afin de protéger le sol neuf de la salle des sports, nous vous remercions de ne pas y accéder avec vos chaussures en venant de l'extérieur et de pratiquer votre sport avec des chaussures dédiées à l'usage unique en intérieur. Actuellement il vous est recommandé de changer vos chaussures dès la salle annexe jusqu'à la fin des travaux.

Ainsi, nous vous encourageons à faire respecter le bon usage de tous ces lieux, il y va de votre propre confort dans la pratique de votre sport.

Vous trouverez un cahier sur une table dans la salle des sports pour y annoter vos remarques et vos suggestions, ces informations seront remontées le plus rapidement par madame Piquionne responsable de l'entretien des salles ; de même vous pouvez joindre les élus de la municipalité en mairie.



INFORMATIONS AUX ASSOCIATIONS

Les **demandes de subvention** seront à déposer pour le **15 Mars au plus tard**.

Conscients que le dossier CERFA correspondant est très lourd, nous avons mis en place un dossier simplifié spécifique à Livré pour lequel il n'y aura plus de raison de ne pas remplir tous les champs...

Les dossiers seront disponibles au format pdf ou Excel sur le site de la commune.

Ils devront être retournés signés avant le 15 Mars.

Les **certificats d'assurance** pour l'utilisation des salles sont à déposer en mairie aux heures d'ouverture, dès le mois de Janvier de l'année en cours. Merci de les déposer dans les plus brefs délais.

ETAT CIVIL

Naissances

BERNAT Mathilde	29 janvier 2015	LECUE Louis	7 septembre 2015
GUERIN Awéna	17 février 2015	GUELLIL Nora	23 septembre 2015
PEMARTIN Arnaud	6 mars 2015	DOFFE Sélène	30 octobre 2015
DELAUNAY Lisa	3 juillet 2015	HURALT Emma	3 novembre 2015
REMOND Anaé	2 août 2015	MOREAU Léna	18 novembre 2015
HEMON Garance	23 août 2015	PINIER CLOUET Ewen	17 décembre 2015

Mariage

ROYER Gaëlle et POIRIER Fabrice	11 avril 2015
SEGALIN Christelle et LESENNE Denis	18 avril 2015
BOUCHE Nathanaëlle et MINET Jérémy	2 mai 2015

Décès

BARBOT Simone née BAZIN	30 janvier 2015	BARBOT Lucienne née LIOPE	20 mai 2015
COUDRAY Hélène veuve BAUDRY	16 mars 2015	GUILLAUME André	9 juillet 2015
TROPEE Francis	3 avril 2015	LABBE Bernadette	27 juillet 2015
LAFERTE Pierre	21 avril 2015	MAIGNE Madeleine	10 octobre 2015
GARDAN Joseph	28 avril 2015	BARDOU Jean-Baptiste	22 décembre 2015



École Publique Les Korrigans

Les CM2 et les Poilus de Livré

Pour les CM2, le début de l'année scolaire a été marqué par la participation de la classe à l'exposition « Nous, les Poilus de Livré sur Changeon ». Sollicités par le cercle Généalogique CGE 35, les élèves se sont immergés dans La Grande Guerre afin d'écrire le « Carnet de soldat d'Henri DINGE ». Mêlant récit imaginaire et sources généalogiques, les enfants ont écrit le parcours militaire de ce Livréen qui fut décoré de la Légion d'honneur en 1933. Un projet riche d'enseignements pour entretenir le devoir de mémoire.



La classe des CE1



Le dernier jour d'école de l'année 2015, le Père Noël est venu nous voir dans notre classe avec deux de ses lutins ! Nous lui avons chanté « Un escargot » et « Toi+moi » de Grégoire. Il a offert à chacun d'entre nous un petit roman : « Les malheurs de Barbe Rouge ». Il a offert pour notre classe des livres sur les légendes grecques, des maquettes en carton à monter soi-même, deux jeux de société (« Boggle » et « Devine Tête ») et un livre dans lequel on doit mener une enquête.

Nous sommes allés voir au cinéma de Saint Aubin du Cormier Le Magicien d'Oz et Les Aventuriers (5 courts métrages). Nous irons voir, prochainement, Ernest et Célestine.



Les Maternelles

En décembre, les trois classes maternelles sont allées au cinéma voir deux films de Noël : Une surprise pour Noël et Jingle Belle. Cette sortie était financée par l'association des parents d'élèves.



Depuis fin janvier, les maternelles bénéficient de l'intervention d'une musicienne de l'école de musique de Saint Aubin du Cormier. Ce projet est entièrement financé par la mairie, que nous remercions. Durant dix séances, les enfants prépareront leur spectacle de fin d'année sur le thème du voyage.



Textes Libres, la classe des CM1

Dans la classe de CMI nous écrivons des textes libres. On écrit ce que l'on veut, par exemple des histoires, des devinettes, des poèmes ou raconter notre vie. On lit aux copains de la classe. On en envoie à nos correspondants. Voici un texte de Lola :

L'école magique

Bonjour je suis en cm1. On travaille beaucoup mais à la récré c'est super. Je vous dis si vous étiez à ma place vous verriez. Aujourd'hui c'est lundi je suis fatiguée. Je prends le car. Je suis arrivée en retard mon maître est fâché contre le chauffeur. Aujourd'hui on travaille sur les milliards. Tic-tac. C'est la sonnerie tout le monde sort. J'ai oublié notre cour est un parc d'attraction. Je suis sortie la dernière. J'ai fait

la grande roue. Maintenant je suis dans les montagnes russes. On peut prendre un petit train pour faire une balade. La récré est finie. Le maître applaudit et dit :

« -On rentre.

Tous les élèves disent :

-Oh, non ! »

On travaille maintenant sur l'Histoire.

Tic-tac c'est l'heure de manger.

Je prends une barbe à papa et je prends le petit train pour aller à la cantine. Après on a pris le dragon-bus. On est arrivé à Disneyland Paris on a vu Cendrillon et la reine des neiges. On est rentré et j'ai pris le car et je suis rentrée à la maison.

Fin

Lola

Contact, renseignement et inscription auprès du directeur

M Gressier Eric

(Jour de décharge pour direction : mardi)

Ecole Publique Les Korrigans

2 rue Saint Mauron,
35450 Livré-sur-Changeon

Tél : 02.99.39.08.96

Mél : ecole.0351661r@ac-rennes.fr

Association des Parents d'Élèves de l'École Les Korrigans



**Bal des Korrigans :
le 19 mars 2016 !**

L'Association des Parents d'Elèves de l'Ecole Publique les Korrigans a été créée pour aider l'école à financer divers besoins non couverts par la municipalité. Le budget donné par l'APE Les Korrigans permet d'acheter, entre autre, des cadeaux de Noël, de financer une partie du fonctionnement des classes, et surtout de participer au financement des sorties... Par notre biais, le coût des sorties est ramené à moins de 50% pour les familles.

Pour réunir les fonds nécessaires, l'association organise des actions au tout long de l'année. Ce qui a pour effet aussi de tisser des liens entre parents, enseignants et élèves, et créer ainsi un milieu de vie propice au développement des enfants.

En tant que parents d'élèves, vous pouvez tous participer de manière ponctuelle ou régulière, n'hésitez pas à vous rapprocher des membres actifs, vous serez les bienvenus !

2^{ème} Marché des créateurs

Samedi 28 novembre et dimanche 29 novembre 2015, l'association des parents d'élèves des Korrigans ont participé avec aux 2^{ème} marché des créateurs et des producteurs locaux au Centre Culturel de Livré-sur-Changeon. A cette occasion, les personnes ont pu retirer leur commande de sapin de Noël proposés aux livréens.



Cette « action Sapin de Noël » sera renouvelée l'année prochaine.

En partenariat avec l'APEL de l'école Notre-Dame Livré –Mecé, un stand boissons, gourmandises et maquillage a été proposé. Merci à tous pour votre participation !

Le père Noël chez les CP



Visite du Père Noël et Goûter de Noël

Comme chaque année, le Père Noël et ses lutins sont venus à la rencontre des élèves des Korrigans, pour offrir quelques cadeaux pour les classes, et des livres pour les enfants.

En fin de journée, l'équipe enseignante et l'APE Les Korrigans ont offert aux enfants et à leur famille un goûter pour partager un moment chaleureux avec les professeurs et admirer et acheter les nombreuses et magnifiques créations du marché de Noël réalisées par les élèves.

Nos Actions à venir : Bal des Korrigans, Vente Bijou

Le 19 mars prochain aura lieu le Bal des Korrigans à la Salle polyvalente de Livré sur Changeon à partir de 18h00 et jusqu'à 22h30. Une restauration sous réservation est prévue (galette-saucisses, crêpes, boisson), ainsi qu'un concours de déguisement pour les enfants et les parents. Venez nombreux et déguisés ! Réservation auprès d'Anne-Laure au 0299459781 ou Maud au 0660430321 .

Enfin, l'APE Les Korrigans renouvelle son action « Madeleines Bijou ». Pour ceux qui ont raté la vente ou pour les plus gourmand(e)s d'entre nous, c'est l'occasion de participer et de refaire son stock de goûters !



Contact, Renseignement : Association des Parents d'Elèves des Korrigans
Mél : asso.leskorrigans@gmail.com **Site internet :** <https://www.les-korrigans.fr/>

*Ecole Notre Dame
3 rue de l'ancien presbytère
Livré sur Changeon*



*Ecole Notre Dame des Vertus
13 rue des écoles
Mecé*

Rétrospective des manifestations et projets



Pour la 2^{ème} année, nous avons partagé l'organisation et les bénéfices du stand restauration avec l'association de parents de l'école des Korrigans. C'était l'occasion de faire connaissance et de partager nos expériences !

Les parents et les élèves de CE2, CM1 et CM2 ont aussi vendus divers objets confectionnés par leurs soins (de véritables artistes !) pour financer leur séjour en classe de neige.

REPAS à LIVRE SUR CHANGEON

Comme chaque année, une choucroute a été organisée à Livré. C'est l'occasion pour les familles de l'école et les habitants des communes de se rencontrer et de partager un temps convivial clôturé par une soirée dansante. N'hésitez pas à vous joindre à nous !

Nous avons également mis en place des plats à emporter.

REPAS Périgourdin à MECE le 12 MARS 2016
Possibilité de commander des plats à emporter !!

ARBRE DE NOËL

Cette année les spectacles se sont enchaînés sur le thème des musiques du monde.

Comme tous les ans, chaque classe s'est produite sur scène pour le spectacle de Noël.

Le Père-Noël nous a rendu visite et fait sa distribution de bonbons et de cadeaux pour toutes les classes.

Cela nous a permis de remercier l'équipe pédagogique pour ce spectacle de qualité qui nous est présenté chaque année, ainsi que pour son investissement au quotidien auprès des enfants.



**PORTES OUVERTES
25 MARS 2016**

CLASSE DE NEIGE

Les élèves de CE2, CM1 et CM2 sont partis une semaine en classe de neige à Peyragudes.

Cours de ski, visites pédagogiques (visite d'un moulin, d'une chèvrerie, sortie en raquettes...) tout était réuni pour passer une semaine riche en découvertes !

Les enfants sont revenus ravis, prêts à repartir !



**Rendez-vous le 26 juin prochain pour découvrir l'ambiance
« Voyage dans le temps ! »**

Cette année, les enfants nous montreront encore leurs talents avec leurs chorégraphies et leurs chants. Des costumes seront réalisés par des bénévoles et les décors des stands réalisés par les enfants pour nous mettre dans l'ambiance et amuser petits et grands.



L'association des Parents d'élèves de l'enseignement libre (APEL) est une équipe de parents **dynamiques et motivés** pour organiser toutes les manifestations et actions (gâteau Bijou, etc.) afin de collecter des fonds pour financer les sorties scolaires et aider au financement de matériel pour les classes (vidéoprojecteur avec tableau numérique, etc.).

ZOOM

Pour tout renseignement ou inscription,
Contacter la directrice, Madame JULIEN :
02 99 39 00 32

**DATES
A
RETENIR**

LOTO



**Samedi
2 avril 2016**

*Salle polyvalente
à partir de 18h00*

COLLECTE DE FERAILLE

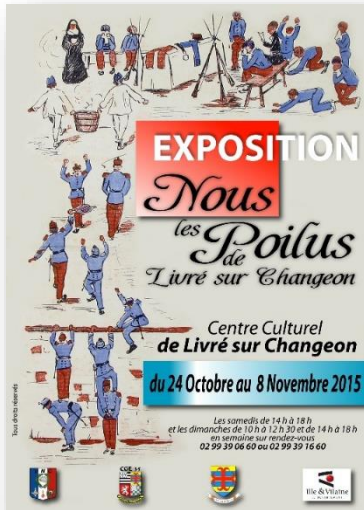
Samedi 2 avril 2016

Parking salle polyvalente de 9h à 12h

Récupération à domicile possible
toute l'année :

Benoît SEVERE 06.15.22.19.44

benoit.severe@orange.fr



Retour sur l'expo : *Nous, les Poilus de Livré sur Changeon*

Du 24 octobre au 8 novembre 2015 a eu lieu à Livré une grande exposition en hommage aux livréens morts pour la France. Elle était organisée conjointement par le cercle généalogique CGE35, l'union des combattants UNC et la municipalité de Livré.

Un bilan très positif

Le premier week-end, 105 personnes ont assisté au vernissage et 212 visiteurs ont découvert l'exposition. 250 visiteurs sont venus le second week-end et 318 le troisième. La première semaine, nous avons reçu deux EHPAD et les enfants du centre de loisirs et, la seconde semaine, 6 groupes

scolaires des 2 écoles de Livré soit 172 visiteurs.

Soit en tout **1057 visiteurs**. Un succès bien au-delà de nos espérances dû à la qualité du travail réalisé et à la mobilisation de tous autour de ce beau projet !

De multiples contributions

- 25 personnes de Livré et des alentours, dont des membres du cercle généalogique, nous ont confié un peu de l'histoire de leur famille en nous prêtant des documents et des objets d'époque installés dans 5 vitrines et sur des grilles.



- Les écoles et la médiathèque ont également contribué à cette exposition avec un quizz à compléter en parcourant l'exposition, les 2 poilus en tenue réalisés par l'école Notre Dame et enfin le carnet de soldat d'Henri Dingé imaginé par toute la classe de CM2 de l'école Les Korrigans.



- Les archives départementales ont fourni deux expositions itinérantes : «Le front, l'arrière, la mémoire » et « Archives et histoire, la Grande Guerre ».
- Deux bénévoles du cercle généalogique, Annick David et Isabelle Lagadic, ont recherché et identifié les 87 morts pour la France de Livré sur Changeon : 70 figuraient sur le monument aux morts de Livré et 17 nés à Livré n'y figuraient pas. Elles ont retrouvé leur parcours militaire et établi, pour chacun, un arbre généalogique sur 4 générations. Ces travaux ont été présentés sur 87 panneaux rouges et bleus disposés autour de la salle. Les résidents de l'EHPAD de Livré et leur animatrice, Stéphanie Platerier, ont contribué à leur confection.



Trois nouvelles inscriptions sur le monument aux morts

Les recherches sur les morts pour la France nés à Livré ont montré que trois d'entre eux ne figuraient sur aucun monument aux morts. Il s'agit de :

- **Joseph Julien Jean Marie GALLAIS** du 76ème régiment d'infanterie territoriale, mort pour la France le 09/05/1915 à Château du Loir -Hopital 23 (Sarthe) à l'âge de 38 ans. Il est né le 1er août 1876 à la Grécillais à Livré-sur-Changeon où ses parents sont agriculteurs. Ses ancêtres, côté Gallais, sont livréens depuis plusieurs générations.
- **Arthur Francis Lucien MESSE** du 10ème régiment d'artillerie à pied, mort pour la France le 02/06/1919 à Saint Genès de Blaye (Gironde) à l'âge de 36 ans. Il est né le 29 novembre 1882 au bourg de Livré-sur-Changeon où ses parents sont marchands. Ses parents sont tous les deux nés à Livré.
- **Léon Marie François NEVEU** du 6ème Génie, est mort pour la France le 15/11/1914 à Châlons sur Marne (Marne) à l'âge de 27 ans. Il est né le 26 février 1887 à la Rivière en Livré-sur-Changeon où ses parents sont cultivateurs. Ses ancêtres, côté Neveu, sont livréens depuis plusieurs générations.

En clôture de l'exposition, ces trois noms ont été ajoutés, en lettres d'or, sur le monument aux morts de Livré lors de la commémoration de l'armistice du 8 novembre 2015 organisée par l'UNC. Les enfants des écoles ont lu le parcours des trois nouveaux inscrits et interprété une adaptation de « La ballade nord-irlandaise » de Renaud accompagnés à l'accordéon par Brice Gervais, en hommage aux 87 poilus morts pour la France de Livré.

Un site web dédié aux morts pour la France de Livré est accessible à l'adresse suivante :

http://www.cge35.fr/14_18.html



Pour aller plus loin ...

Une affiche originale

Elément important pour identifier l'exposition, cette affiche a été élaborée à partir d'un document de 1912 annonçant, l'enterrement de « Monsieur Troicent ».

Ce document, exposé dans une vitrine pendant l'exposition, a appartenu à un poilu. Il est l'équivalent du plus récent « Enterrement du Père Cent », tradition des appelés qui, 100 jours avant leur libération, envoyaient un faire-part humoristique à leur famille et à leurs amis pour recueillir un peu d'argent. En 1912, la durée du service militaire était de 2 ans et ce faire-part était envoyé 300 jours avant la libération...

L'illustration représente la vie quotidienne d'un soldat en tenue garance. Son utilisation pour l'affiche est une façon originale, sortant des sentiers battus, de rendre hommage aux poilus de Livré. Le titre choisi « Nous, les poilus de Livré-sur-Changeon » rassemble autour de ces braves soldats les Livréens d'hier et d'aujourd'hui qui, sans aucun doute, ont eu dans leur famille des aïeux ayant combattu durant la grande guerre et ont été touchés par cette si terrible épreuve.



Les Morts pour la France 1914-1918 de Livré-sur-Changeon

Ils figurent :

- **Sur le monument aux morts dans le cimetière : 70 noms**

La décision d'élever un monument a été prise par délibération du 8 février 1920. Sur la demande de subvention du 23 janvier 1921 figure le nombre de morts (70)

- **Sur le livre d'or de Livré-sur-Changeon : 64 noms**

Selon la loi du 25 octobre 1919, l'Etat remettra à chaque commune un livre d'or sur lequel seront inscrits les noms des combattants des armées de terre et de mer, Morts pour la France nés ou résidant dans la commune. Ce livre d'or sera déposé dans une des salles de la commune et tenu à la disposition des habitants de la commune.

- **Sur la plaque commémorative dans l'église : 66 noms**

En complément, ont été recherchés dans l'esprit de la loi du 25 octobre 1919, tous les morts pour la France **nés à Livré** qui ne sont pas sur le monument aux morts. **17 noms supplémentaires** ont été trouvés, portant à **87 le nombre de Morts pour la France de Livré-sur-Changeon**.

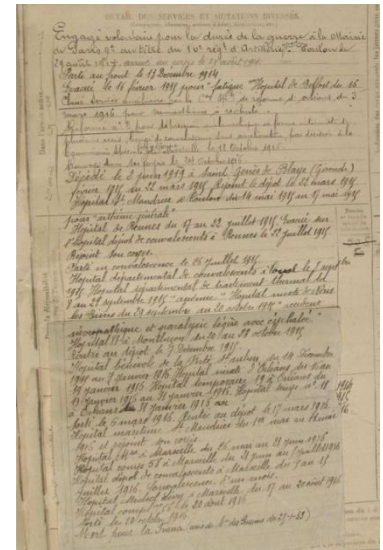
Sur les 70 noms sur le monument aux morts, 62 figurent sur le livre d'or de Livré et 65 sur la plaque de l'église.

Sur les 17 noms supplémentaires, 2 figurent sur le livre d'or de Livré et 1 sur la plaque dans l'église.

Sur les 87 Morts pour la France de Livré :

- 86 figurent sur 1 livre d'or (manque **Arthur Francis Lucien MESSE**)
- 84 figurent au moins** sur un monument aux morts (manquaient **Joseph Julien Jean Marie GALLAIS, Arthur Francis Lucien MESSE et Léon Marie François NEVEU**)

** **LEGRAND Emmanuel** figure sur 3 monuments



L'exposition ainsi que la cérémonie du 8 Novembre 2015 ont été les points d'orgue de la mise à l'honneur des Poilus de Livré mais en amont, un important travail technique a été réalisé par le CGE 35. Nous remercions le Cercle Généalogique et son président, Daniel Travers, pour avoir su associer ensuite diverses parties de la population de Livré, tout en coordonnant l'ensemble dans la rigueur, le respect des attentes de chacun et la bonne humeur.

L'équipe municipale

VIE LOCALE



PARDON DE SAINT NICODEME :

LUNDI 28 MARS 2016

Traditionnellement, Saint Nicodème était invoqué pour la protection des animaux. La paroisse propose d'élargir le thème de cette fête à la protection de la nature dans son ensemble.

Quelques nouveautés vont être apportées cette année. La procession s'effectuera avant la messe en partant de la cour du Centre Culturel Rue Jean-Louis Guérin, pour se diriger vers l'église. Départ à 10h30. A la sortie de la messe est prévu un lâcher de pigeons.

Tous les enfants sont invités à la procession et à l'animation de la messe.

Equipe de Chrétiens de Livré et Père Lamballais.



RÉNOVATION DE LA CHAPELLE SAINTE ANNE

Restaurée à la fin du siècle dernier, la Chapelle Sainte Anne est construite près de l'ancien manoir de la Chevalerie, sur la route de Livré à St Aubin du Cormier. Elle fut fondée en 1638 par Jeanne Du Feu, Dame de la Chevalerie.

Nous connaissons votre attachement à cette chapelle. C'est pourquoi, nous faisons appel à votre générosité. Votre don quel qu'il soit, sera le bienvenu.

Pour de plus amples informations, se référer au site de la commune,

Père Lamballais

COMITÉ des Fêtes

Décorations de Noël



Comme chaque année le Comité des fêtes a installé les illuminations de Noël au centre bourg. Le sapin a été offert par la famille Davenel. Nous remercions tous ceux qui ont participé à ces décorations.

Soirée du Comité



Le 05 décembre 2015, Pat & Lionel ont animé la Soirée Potée. Soirée conviviale et agréable pour les 300 personnes réunies.

Le Comité des Fêtes lors de son assemblée générale et après avoir présenté les bilans d'activités et financiers a annoncé le programme de l'année 2016.

La réunion s'est terminée par la reconduction du conseil d'administration dans son intégralité dont le président est Michel Bouvet et l'arrivée d'Alice Barbot.

L'équipe du Comité



Dates à retenir

Sam. 26 Mars
Dim. 27 Mars
Lun. 28 Mars

Fête de Pâques

N'hésitez pas à venir nous rejoindre pour préparer cette belle fête.

Le comité remercie vivement toutes les personnes qui s'investissent tout au long de l'année pour que nos manifestations soient réussies.

- *Samedi soir 26 mars*
Bal avec Patrick Fuselier à partir de 22h
- *Dimanche 27 mars*
« Vide-grenier » inscriptions dès maintenant au :
02 99 39 01 33 ou 02 99 39 06 18
ou par mail : comite.livre@gmail.com
Pour info, 5€ les 3 mètres linéaires pour particulier et 10€ pour professionnel. Réservations par tranche de 3 mètres.
Bal le Dimanche soir
- *Lundi 28 mars*
À 10h30 Pardon de St Nicodème.
À partir de 14h : course cycliste
À partir de 16h30 : défilé de voitures anciennes.

Un bal clôturera les festivités.

Pendant ces 3 jours, se tiendra une exposition florale et la fête foraine amusera petits et grands !

À noter

Désormais pour le prêt de matériel (tables, chaises...), réservez auprès de :
Rolland Barbot
au 02 99 39 08 03

Fêtes de Pâques 2015





UNION NATIONALE DES COMBATTANTS



L'assemblée générale annuelle de l'association s'est tenue le samedi 16 janvier 2016, à 14h30, dans la salle annexe, rue St Mauron.

Près de 60 personnes y ont participé dont 38 adhérents sur 83 que compte l'association. Notons, également, la présence de Monsieur le Maire.

En ouvrant la séance, le président accueille les participants et les remercie de leur présence. Une minute de silence est observée en hommage à un adhérent disparu en 2015 et aux nombreuses victimes des attentats terroristes que notre pays a connus pendant l'année écoulée.

Le rapport d'activités fait ressortir les points forts de la vie de l'association en 2015. Réunions bimensuelles du Conseil d'administration. Participations à l'assemblée générale des présidents des associations locales de l'UNC d'Ille-et-Vilaine le 11 avril à Chartres de Bretagne, au Congrès départemental de l'UNC à Cesson-Sévigné le 13 septembre avec nos porte-drapeaux, à la cérémonie d'hommage aux morts pour la France en AFN qui s'est déroulée à St-Aubin-du-Cormier, devant la stèle commémorative, le 5 décembre. Au plan local, participation aux cérémonies commémoratives des armistices du 8 mai 1945 et du 11 novembre 1918. Rappelons, également, l'implication de l'association, en collaboration avec le Cercle Généalogique et la municipalité, dans la préparation et la tenue de la magnifique et insolite exposition « Nous les Poilus » présentée sur trois week-ends en octobre. Enfin, l'association a organisé son traditionnel méchoui annuel et un concours de belote. Ce rapport d'activités est adopté, à l'unanimité, par l'assemblée.



CALENDRIER 2016 :

Samedi 23 avril, Assemblée générale des présidents d'associations UNC d'Ille-et-Vilaine à Bais.

Dimanche 8 mai, commémoration de l'armistice du 8 mai 1945 à Livré-sur-Changeon. Les 21-22 et 23 mai, Congrès national de l'UNC à Bordeaux. **Du 2 au 7 juin**, Pèlerinage-rencontre bisannuel à Lourdes des Anciens Combattants, des Soldats de France et des OPEX.

Jeudi 14 juillet, méchoui annuel convivial.

Dimanche 13 novembre, commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918.

Lundi 5 décembre, cérémonie d'hommage aux combattants morts pour la France en AFN à St-Aubin-du-Cormier.

Samedi 10 décembre, concours de belote de l'association

Rapport financier- Celui-ci préparé par le trésorier fait apparaître les résultats suivants : En recettes : 6832,28 € et en dépenses : 6822,46 € soit un excédent de 9,82 €. Ce rapport soumis à l'assemblée est adopté à l'unanimité.

Renouvellement du tiers sortants- Après un vote à bulletins secrets, les scrutateurs ont annoncé les résultats suivants : Votants : 38. Les membres du tiers sortant, à savoir : Baudy Raymond, Guy Pierre, Hany Marie et Havard Joseph ont obtenu chacun 38 voix et sont donc réélus.

Avant de clore l'assemblée, le président donne la parole à Rolland Barbot, vice-président de l'association, représentant les Soldats de France. Il rappelle que l'UNC est la grande famille combattante à la française. Néanmoins, ses effectifs d'anciens combattants subissent régulièrement une diminution en raison de leur avancée en âge. Afin de pérenniser les associations et de perpétuer le devoir de mémoire qui lui incombe envers les aînés qui ont donné leur vie pour notre liberté et pour la paix, l'UNC accueille, en son sein, les soldats de France et les OPEX qui acceptent de partager ses valeurs qui, en raison des événements douloureux que connaît la France, sont de plus en plus d'actualité, à savoir : sens national, solidarité. Les Soldats de France ont toute leur place à côté des anciens combattants même s'ils n'ont pas vécu les mêmes événements. L'UNC les encourage à participer aux cérémonies commémoratives et aux activités qu'elle organise. Il déclare que l'association est prête à s'impliquer dans l'organisation, par la municipalité, de cérémonies officielles de citoyenneté à l'égard des jeunes qui font leur journée d'appel à la défense (JAD).

En terminant, Monsieur le Maire, conscient du rôle de l'association dans la transmission de la mémoire et des valeurs qui l'animent, remercie les responsables et l'ensemble des membres de l'UNC pour les services qu'ils déploient dans le cadre de leurs actions.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 15h45. Les participants sont conviés à partager la galette des rois et le verre de l'amitié.

Le Président, Joseph Havard

Résidence du Changeon



Nous avons fini l'année 2015 avec la joie de mettre en place une décoration sur le thème du « Noël recyclé », sapin en boîtes à œufs, décorations en rouleaux de papier toilette, boules en papier journaux, bonhommes de neige en gobelets...



Ces festivités se sont accompagnées du spectacle de l'école privée ainsi qu'un spectacle de Noël avec M. Jean-Pierre Mathias conteur.



En ce début d'année, nous souhaitons continuer la mise en place de repas thérapeutiques que nos résidents apprécient et nous demandent de faire plus nombreux... ainsi que les sorties vers l'extérieur...



Dans un même temps, nous continuerons de diversifier les animations, ainsi que les intervenants extérieurs et nous prolongerons notre partenariat avec "la souris verte", les écoles, le centre aéré, le club de l'amitié sans oublier nos bénévoles toujours plus nombreux qui nous aident dans nos animations du quotidien.

Les résidents et tout le personnel de la Résidence du Changeon sont heureux de vous souhaiter tous nos meilleurs vœux en cette nouvelle année 2016!



THÉÂTRE

La saison de théâtre a débuté le 6 Février dernier, avec comme toujours un public nombreux et très enthousiaste.

Tout d'abord, 8 Jeunes de 14 à 18 ans interprètent une pièce de 50 mn « **Quand te tues-tu tonton ?** ». Le talent et la justesse des jeunes acteurs de la troupe ont véritablement comblé le public, toujours aussi conquis par les prestations de ces comédiens.

Et, pour la 2^{ème} année consécutive, ils ont interprété cette pièce à St Aubin du Cormier à l'occasion du Festival du théâtre amateur, pièce qui a d'ailleurs rencontré un franc succès auprès du public présent ce jour-là.

Ensuite, la comédie « **La Soupière** » est jouée par 9 acteurs un peu plus chevronnés.

Cette année encore, et pour la 3^{ème} fois, la troupe ira jouer à Rennes* pour l'association « **Les Sourires de Loanne** ». N'hésitez pas si vous n'avez pas réussi à venir à Livré, à venir nous encourager. Cette représentation aura lieu le Samedi 19 Mars et l'intégralité des recettes de cette soirée sera reversée à l'association des « Sourires de Loanne »

Que ce soit à Livré mais aussi à Rennes, la troupe rencontre toujours beaucoup de succès, et ce, grâce aussi à la présence de tous les bénévoles de l'association, ainsi que la mise à disposition de la salle par la mairie de Livré sur Changeon, et nous les en remercions. Et, nous recherchons toujours des bénévoles, n'hésitez donc pas à prendre contact avec nous afin de nous accompagner tout au long d'une saison.

Nous comptons sur votre soutien,

Les Coulisses de Livré

*Représentation le **Samedi 19 Mars à 20h30**, Salle de la Rotonde au Lycée sainte Geneviève, Rue de Nantes, Rennes.

Attention : Pas de réservation, ouverture des portes à 19h30. Place à 7€ et 3€ pour les -14ans.

LES COULISSES DE LIVRÉ



Troupe des jeunes entourés de leurs metteurs en scène



BASKET

Saison 2015 / 2016

L'AS Livré-Mecé Basket compte 76 licenciés pour la saison 2015/2016 et se compose :

- U7 - U9 : bon résultats aux différents plateaux
- U11 : 1^{ère} phase - 3^{ème} / 6
- U13 : 1^{ère} phase - 1^{er} / 6
- U15 entente avec val d'Izé
- U20 F
- détente mixte

Toute personne désirant pratiquer le basket peut encore s'inscrire.

Si vous êtes intéressés par l'arbitrage de nos équipes le samedi, vous serez les bienvenus.



Manquent sur la photo Marie et Valentine

Alexandra, du salon de coiffure Changeon d'Hair, a offert à l'équipe U20 féminine une tenue complète. Merci à elle.

Contact : ESNAULT Patrice 02-99-39-09-72

Tous les adhérents (badminton, basket, foot, gym enfant et multisport) sont invités à :



L'assemblée générale de l'ASLM

Le vendredi 4 mars 2016 à 20h

Au centre culturel de Livré

Ordre du jour :

- ✓ temps commun aux 5 sections de l'ASLM
 - ⊗ Bilan financier
 - ⊗ Bilan moral
 - ⊗ Renouvellement du bureau
 - ⊗ Proposition de création d'une section Zumba
- ✓ ensuite : temps propre à chaque section.
 - ⊗ Organisation de la section
 - ⊗ Projets

Si vous avez un peu de temps à consacrer à l'ASLM, n'hésitez pas à nous rejoindre. Sportifs pratiquants ou non, non sportifs, vous êtes tous les bienvenus.

Plus d'information : Marc JULIEN ladressedemarc@outlook.com - 02.99.39.04.07

LIVRE

ACTI'GYM

Nous avons trouvé une remplaçante à Mathilde.

Les cours ont lieu :

- le mercredi de 19h à 21h avec Delphine.
- le jeudi matin de 9h à 10h avec Mireille pour les seniors

Il est toujours possible de s'inscrire.

Contacts : TRAVERS Marie-Noëlle : 02 99 39 09 30
MENAGER Corinne : 02 99 45 98 15

AGENDA

Février 2016

Vendredi 26 Février

Conseil des jeunes
18h30 Salle du conseil

Samedi 27 Février

Association Changeon(s) en festival
Soirée d'information et repas
Salle polyvalente

Dimanche 28 Février

Théâtre : Les coulisses de Livré
A 14h au centre culturel

Mars 2016

Mercredi 2 Mars

Club de l'amitié
Concours de belote contre le cancer
à Fougères

Jeudi 3 Mars

Club de l'Amitié
Loto

Samedi 5 Mars

Théâtre : Les coulisses de Livré
A 20h30 au centre culturel

Dimanche 6 Mars

Théâtre : Les coulisses de Livré
A 14h au centre culturel

Samedi 12 Mars

Théâtre : Les coulisses de Livré
A 20h30 au centre culturel

Repas périgourdin de l'école Notre
Dame à Mécé

Vendredi 13 Mars

Porte ouverte à l'école Notre Dame

Samedi 19 Mars

Soirée de l'école « Les Korrigans »
A 18h à la salle polyvalente

Fête de Pâques

Samedi 26 Mars

Bal à partir de 22h

Dimanche 27 Mars

Vide-grenier, Bal le soir

Lundi 28 Mars

Course cycliste à 14h, puis défilé de
voitures anciennes à 16h30

Avril 2016

Samedi 2 Avril

Loto de l'école Notre Dame

Mercredi 13 avril

Club de l'amitié
Repas de printemps

Samedi 16 Avril

Repas des classes 6

Mai 2016

Mardi 24 Mai

Animation autour des langues
De 14h à 16h30 à la Médiathèque

Mardi 31 mai

Fin des inscriptions pour l'argent de
poche

Dimanche 8 Mai

Commémoration du 8 mai 1945

Juin 2016

Samedi 11 Juin

Cochon grillé du foot

Dimanche 19 Juin

Fête d'école « Les Korrigans

Samedi 25 Juin

Fête de la musique
Place de l'église

Dimanche 26 Juin

Kermesse école Notre Dame



Marché hebdomadaire
Place de la mairie
Tous les dimanches de 9h à 12h30



Transport à la demande Livré sur Changeon - Saint Aubin du Cormier du lundi au vendredi. Permet de rejoindre la ligne 9a Illenoo Rennes-Fougères. Inscription gratuite à la mairie. 0.75 € le trajet par usager. Tickets vendus par carnet de 10 à la mairie de Livré.

Pour activer le service, les inscrits devront envoyer un SMS ou appeler le numéro de téléphone communiqué le jour de l'inscription en indiquant sens et horaire de la navette désirée. L'activation doit avoir lieu la veille à 17h00 pour le lendemain matin et le midi. Elle doit avoir lieu le matin (avant 9h30) pour le soir. La prise en charge sera confirmée par retour.

Lors de la montée dans le minibus, l'usager devra remettre son ticket de transport au chauffeur.

Départ de Livré à 7h16, 12h34 et 17h43

Retour à Livré à 8h05, 13h26 et 18h51

Transport à la demande entre votre domicile et des arrêts situés sur le territoire de la Com'onze.

mardis et jeudis (hors jours fériés) de 9h à 17h

Pour aller vers une autre commune : 4€ pour un adulte, 2€ pour les 6 à 16 ans, gratuit pour les - de 6 ans. A l'intérieur d'une même commune : 2 € pour un adulte, 1 € pour les 6 à 16 ans, gratuit pour les - de 6 ans.

Inscription préalable auprès de la Communauté de Communes au 02 99 39 22 94. Réservez votre trajet impérativement : avant le mardi 18 h pour le jeudi suivant ; avant le vendredi 18 h pour le mardi suivant.

Inscrivez-vous gratuitement sur www.ehop-covoiturage.fr, déposez votre trajet et mettez-vous en relation avec les covoitureurs de votre choix. Pour tout renseignement : 02 99 35 10 77



COMMUNAUTE DE COMMUNES

Com'onze

3 rue de la Libération à St-Aubin-du-Cormier Tél. : 02 99 39 22 94

Courriel : comonze@saintaubinducormiercommunaute.fr

MAIRIE

2 pl. du Prieuré Tél. : 02 99 39 06 46 ou 02 99 39 04 22

Courriel : mairie.livresurchangeon@wanadoo.fr

AGENCE POSTALE

COMMUNALE

Pl. du Prieuré Tél. : 02 99 39 06 26

RESTAURANT MUNICIPAL

Rue J.-L. Guérin

Tél. : 02 99 45 99 74

Courriel : restaurant.livresurchangeon@orange.fr

MEDIATHEQUE

Rue J.-L. Guérin

Tél. : 09 71 21 14 21

Courriel : mediatheque.livresurchangeon35@gmail.com

ECOLE PUBLIQUE

« LES KORRIGANS »

Tél. : 02 99 39 08 96

ECOLE PRIVEE « NOTRE-DAME »

Tél. : 02 99 39 00 32 à Livré

Tél. : 02 99 76 05 85 à Mécé

CENTRE DE LOISIRS

ACCUEIL PERISCOLAIRE

Centre socioculturelle

Rue J.-L. Guérin

Tél. : 02 99 39 00 57

SMICTOM des Forêts

Tél. : 02 99 55 44 97

CULTE

Presbytère St-Aubin-du-Cormier

Tél. : 02 99 39 11 62

RESIDENCE DU CHANGEON

EHPAD 2 rue du Boishamon

Tél. : 02 99 39 06 75 Courriel :

maison.retraite.livre@wanadoo.fr ou secretariat.mr.livre@wanadoo.fr

SAUR

Parc d'activité Les Perrières 26 route de Chavagne à Mordelles

Tél. : 02 99 69 57 00

du lundi au vendredi de 8h à 20h

Dépannage 24h/24

ASSISTANTE SOCIALE

Permanences mardi de 14h à 16h30 sans rendez-vous au centre social de St-Aubin-du-Cormier, 7 rue Leclerc ou prendre rendez-vous au 02 99 94 58 58

CONCILIATEUR DE JUSTICE

Permanence (locaux de la Com'onze)

3 rue de la Libération à St-Aubin-du-Cormier chaque 2^{ème} mardi matin du mois. Prendre rendez-vous au 02 99 39 22 94

ASSISTANTES MATERNELLES

Liste consultable sur

<https://assistantsmaternels35.fr>

INFIRMIERS

M. PACAUD Patrick

Mme COCHET Armelle,

Mme HERY Pascale,

Mme PILORGET Marina

15 rue J.-L. Guérin

Tél. : 02 99 39 03 42

ADMR

7 rue de l'Etang à St-Aubin-du-Cormier Tél. : 02 99 39 25 40

MEDECIN

Docteur Jean BARDOU

31 rue Geoffroy 1^{er}

Tél. : 02 99 39 07 04

Consultations de 9h30 à 12h et de 16h30 à 19h (rendez-vous les mardi et jeudi matin, mercredi après-midi)

En dehors des heures d'ouverture des cabinets médicaux :

appeler la Maison médicale de garde, 45 rue de Paris à Vitré au 02 99 75 55 66

De minuit à 8h, composer le 15 pour obtenir le SAMU

Changement d'horaires

PHARMACIE DU CHANGEON

Mme Stéphanie PATTIER-FRAUD

6 rés. du Clos Hamelin

Tél. : 02 99 39 06 64

Fax : 02 72 22 08 13

lundi au vendredi de 8h45 à 12h30 et de 14h15 à 19h45 - samedi de 9h à 12h30

Pendant les vacances scolaires : du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h15 à 19h45 - samedi de 9h à 12h30

Pour connaître la pharmacie de garde du secteur appelez le 3237

Numéros d'urgence :

SAMU : 15

Gendarmerie : 17

Pompiers : 18

Enfance maltraitée : 119

Urgences d'un portable : 112

Centre anti-poisons :

02 99 59 22 22

LES ENTREPRISES LOCALES

ACT'ENERGIE

Chauffage, électricité, plomberie
ZA du Clos Hammelin
Tél. : 02 99 76 11 62

BAR « LA PACIFIC »

Bar, tabac, presse, jeux, tv
3, pl du Prieuré
Tél. : 02 99 39 05 70

BOITASERVICES

COMANDOUX Jacky
Multiservices Espaces verts
Petits travaux (plomberie, électricité)
Peinture, papiers peints
lacafrais@hotmail.fr
Tél. : 06 62 14 47 75

BOUCHERIE-EPICERIE

« LA LIVREENNE »
LEROUX Valérie et Yannick
12, place du Prieuré
Du mardi au dimanche de 8h30 à 13h et mardi, jeudi, vendredi et samedi de 15h30 à 20h
Tél. : 02 23 22 00 04

BOULANGERIE-PATISSERIE

Charline et Steven
7, rue Geoffroy 1^{er}
Tél. : 02 99 39 06 08

CHANGEON D'HAIR

Coiffure mixte
12 bis, place du Prieuré
Tél. : 02 99 39 07 74

CHARPENTE

SARL Baudy
La Basse-Rivière
Tél. : 02 99 39 03 40

COMMERCE BOIS

HELLEU Jean-Paul
La Tremblais
Tél. : 02 99 39 00 88

COMMERCE DE PALETTES

Entreprise BUSSON
32, rue P. du Colombier
Tél. : 02 99 39 06 74

CONSEIL A L'ENTREPRISE EXPERTISE FONCIERE

HIRTZMANN Laurent
9, résidence des Chênes
Tél. : 02 99 32 11 88/06 10 97 55 79

DIETETICIENNE- NUTRITIONNISTE

LEGRAND Stéphanie
Tél. : 06 60 81 68 96
Legrand-stephanie.35@free.fr
Consultations à domicile Pays de Vitré

JOINTEUR

Pose de bandes sur plaques de plâtre
HAMARD Patrice
La Lande de Macé
Tél. : 06 86 01 30 62

MECANIQUE AUTOMOBILE

AGENT PEUGEOT
MOTOCULTURE
CURBURANTS

ESNAULT Gérard
17, rue Jeanne Dufeu
Tél. : 02 99 39 06 18

MENUISERIE ARTIRE'N

ZA La Landelle
Tél. : 02 99 39 06 43

METALLERIE SEVERE

SEVERE Benoît
Tous ouvrages
Fabrication sur-mesure d'objets métalliques
Soudure alu/acier
Particuliers et professionnel
Tél. : 06 15 22 19 44
benoit.severe@orange.fr
Site : www.metallerie-severe.fr

NETTOYAGE – STORES ET BACHES – MOQUETTES – VITRES PONCAGE – VITRIFICATION DE PARQUETS

TROUVE Dominique
Le Houssay Tél. : 02 99 39 09 52

PIZZA CASA

Pizza à emporter
Jeudi de 16h à 20h
Place du Prieuré
Tél. : 06 80 38 36 71

PLATERIE TRADITIONNELLE

Isolation, briquetage, enduits
Neuf et rénovation
BRETON Maxime
24, rue Geoffroy 1^{er}
Tél. : 06 60 23 10 68
maximebretonmb@gmail.com

PRODUITS DU SOL JARDINERIE

Le Gouessant
ZA La Landelle
Tél. : 02 99 39 96 14

QUI EDUC KI

MAILLARD Stéphane
Educateur canin, élevage canin, comportementaliste
7, La Heurterie
Tél. : 06 72 78 75 00

Nouveau

REGARD DE MOI

Conseil en image
HOUDAN Caroline
Courriel : carolinehoudan-regarddemoi@orange.fr
Tél. : 06 84 49 69 48
<http://www.regarddemoi.com/>

SARL ALEXANDRE AUTOMOBILES

Réparation et négociations voitures
4, rue des Bodinière
Tél. : 02 23 25 65 61

TAXI

POMPES FUNEBRES PRIVEES

REPESSE Emile
10, rue Jean Béziel
Tél. : 02 99 39 06 13

TRETIKOV ILIA

Meubles de cuisines, de salle de bain
1, rue Anne de Bretagne
Tél. : 07 86 27 03 76

POUR TOUTE MODIFICATION,
DEMANDE D'AJOUT OU DE RETRAIT
D'UNE ACTIVITE SUR LIVRE SUR
CHANGEON PUBLIEE DANS LE
BULLETIN MUNICIPAL, N'HESITEZ
PAS A CONTACTER LA MAIRIE.